

# ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / MARS 2015 / N°437

## Dossier **Suffragette city**

**L'Europe**  
et ses pulsions sécuritaires

**L'école**  
de l'égaliberté

Emmeline Pankhurst (1858-1928), égérie des suffragettes britanniques.



**3 Éditorial**

**Quand l'amer se retire.**  
Par Jean De Brueker

**4 Droit de suite****6 Libres ensemble**

**6 Du fœtus à l'avortement: menace sur l'IVG.** Julie Papazoglou nous aide à décoder les textes légaux et les agendas cachés en ce qui concerne les «enfants nés sans vie».

**9 Une pierre angulaire pour la laïcité de demain.** Place aux jeunes ! Yvan Dheur relance les European Humanist Youth Days.

**12 Milices privées et armée: deux mamelettes d'un monstre sécuritaire ?** Qui mieux que Mathieu Beys peut nous expliquer les dérives d'une substitution aux forces de police ?

**14 International**

**16 Abolition du délit de blasphème: une nouvelle campagne FHE-IHEU.** Le blasphème est l'un des prétextes qu'utilisent les terroristes pour massacer à tout va. Yves Kengen nous présente la campagne internationale en faveur d'une abolition du délit de blasphème.

**22 L'Europe en proie aux pulsions sécuritaires.** Face à la flambée djihadiste, l'Europe connaît la tentation sécuritaire. Pascal Martin nous en détaille les enjeux.

**24 Le triangle rouge à la conquête de l'Europe.** Et si le petit triangle rouge devenait grand ? Pour Philippe Marchal, c'est bien parti.

**30 Dossier****Suffragette city**

Discriminations, droits en balance, inégalités, leadership contesté: il reste du chemin à faire sur la route qu'ont tracée les suffragettes. Un dossier même pas féministe qui éclaire l'état des droits des femmes.

**64 Entretien**

À l'occasion de la sortie de son livre «Le vivre ensemble à l'école» (Liberté j'écris ton nom), coécrit avec Patrick Loobuyck, Caroline Sägesser répond aux questions d'Olivier Bailly.

**68 Espace de brièvetés****70 École**

**L'école de l'égaliberté,** quésaco ? Lisez l'explication d'Édouard Delrule.

**72 Arts****74 De l'utilité publique du théâtre**

Pour Frédéric Vandecasserie et beaucoup d'autres, le bruit du théâtre aurait le pouvoir de rompre le silence assourdissant auquel on veut réduire la liberté d'expression. Ah oui ?

**76 Haro sur les crocos!** Une BD outil de sensibilisation au harcèlement et au sexisme: Amélie Dogot n'a fait qu'une bouchée des «Crocodiles» de Thomas Mathieu.

**78 Dessine-moi la paix!** Les caricaturistes sont à la mode et s'en seraient bien passés. Frédéric Vandecasserie s'est immiscé dans le petit monde de Cartooning for Peace, récent lauréat du prix Henri La Fontaine.

**80 Coup de pholie**

**La religiosité, tout à la foi(s)**  
Par Xavier De Schutter.

**Édito / Jean De Brueker, secrétaire général du CAL****Quand l'amer se retire**

Nos papilles ont été victimes de dégoût, nos gorges se sont nouées, agressées par l'horreur, la révolte.

Pour d'aucuns, d'aucunes, on avait piétiné un espace privilégié de satire, de dérision, d'irrespect potache, de paroxysme subversif, bref un espace de liberté à consommer à volonté, avec modération ou à exclure de son régime médiatique, mais sans jamais en priver les autres.

Dans la foulée, on ciblait, on abattait des innocents en fonction de leur religion, de leur culture, mêlant terrorisme et antisémitisme.

Les foules se sont soulevées, des citoyens se sont mobilisés, se sentant poussés par une vague solidaire de volonté de dénoncer la barbarie, de se rassembler au-delà des différences, pour se sentir plus forts, plus justes, plus heureux ensemble.

Et là, en regardant dans le rétroviseur, à la marge de la foule compacte des gens de bonne foi, de bonne volonté, on a tout vu, on a tout entendu, de la théorie du complot, à «ils l'ont bien cherché», en passant par le refus de témoigner sa solidarité dans la dénonciation de la violence.

Les questions relatives aux extrémismes communautaires, à la radicalisation, sont mises en exergue, sont au cœur des médias, des débats. On tente de dépasser les mécanismes de rejet, d'opposition, d'isolement et de violence.

On ouvre les yeux sur des situations qui n'ont pas vu le jour le 7 janvier, mais qui ont été longtemps occultées, ignorées, minimisées, voire déformées. Des jeunes embrigadés, déboussolés, des écoles explosées, explosives, un encadrement déficient, la pauvreté, le manque, l'absence de perspectives, la ghettoïsation, un contexte mondial exacerbé par des violences qui, à force de s'accumuler, en deviennent cruellement banales. Tous ces ingrédients augmentent la pression et puis provoquent des explosions.

Comment réagir, que faire ? Une série de mesures sont proposées. Déclaration commune, pacte d'excellence, déploiement des militaires, vigilance par rapport aux changements comportementaux, déchéance de nationalité, cours de citoyenneté pour tous.

Entre les bonnes intentions, les mauvaises intuitions, les contributions utiles et les cache-misères, il convient de privilégier toutes les initiatives qui rassemblent, qui permettent de dialoguer et, par ailleurs, de lutter, de condamner sans frilosité.

La tâche est immense, l'espoir devra gagner sur le découragement pour nous donner une chance d'être libres ensemble. 

## L'envol d'une grande plume

Patrice Lestrohan nous a quittés.

Pendant près de deux ans, vous avez pu lire dans *Espace de Liberté* ses papiers incisifs sur des sujets polémiques, avant qu'il ne se voie contraint de prendre, en juin dernier, une retraite qu'il ne souhaitait pas nécessairement. Un cancer foudroyant ne lui aura pas laissé le temps d'en jouir à satiété, et nous prive en même temps des livres qu'il comptait encore écrire.

Né en 1953, Patrice avait commencé sa carrière au *Nouvel Obs*, qu'il quittait en 1979 pour rejoindre *Le Quotidien de Paris*, puis *L'Événement du jeudi* et enfin *Stratégies*. C'est de là qu'il effectue le grand saut dont rêvent tant de journalistes: en 1990, il entre à temps plein au *Canard enchaîné*, où il restera 20 ans marquant de sa patte (palmée) la rubrique « Prises de bec »; il y croque, avec une ironie savoureuse et une implacable sagacité, le portrait des grands noms de la politique française et étrangère. Il ne quittera le palmipède que pour rejoindre *Bakchich*, le projet en ligne dynamisé par un autre ancien de la rue Faubourg Saint-Honoré, Nicolas Beau.

C'est suite à ce transfert que j'entrerai en contact avec lui, par le biais d'un homérique échange épistolaire sur la paternité des portraits au picrate dont il emmène la recette dans sa mallette à malices pour la resservir chez *Bakchich* avec la même verve salutaire. Et de fil en aiguille, il nous fait la joie de se



laisser embrouiller dans l'aventure d'un *Espace de Libertés* fraîchement relifté et élargi à de nouvelles collaborations. Celle de Patrice Lestrohan s'avérera féconde, jubilatoire, riche en échanges aimables et spirituels. C'est à regret qu'il nous annonce, il y a 8 mois, sa décision de jeter l'éponge, non sans nous trouver un remplaçant en la personne de Philippe Cohen-Grillet, qui se voit donc lesté de la lourde tâche d'en assurer l'héritage spirituel et journalistique.

Patrice, ami d'une gentillesse exquise, est donc parti par un moche matin de février rejoindre au Père-Lachaise le séjour de tant de femmes et d'hommes connus ou moins connus, lui que nous avons eu la chance de connaître un peu. La rédaction d'*Espace de Liberté* présente ses condoléances les plus émues à sa famille et à ses amis. (yk)

### Publications de Patrice Lestrohan

- *Cocorico Télé*, Paris, Marabout, 1986.
- *L'Édgar* (biographie d'Édgar Faure), Paris, Le Cherche midi, 2007.
- *Le dernier Aragon*, Paris, Riveneuve, 2010.
- *Le Canard enchaîné. La V<sup>e</sup> République en 2000 dessins (1958-2008)*, collectif, Les Arènes, 2008.
- *Le XX<sup>e</sup> siècle en 2000 dessins de presse*, (textes), Paris, Les Arènes, 2012.
- *L'Observatoire : l'affaire qui faillit emporter Mitterrand*, Paris, Nicolas Eybalin, 2012.

## Mickey à Gurs: l'art, l'humour et la mort

Juste avant la Seconde Guerre mondiale, si, en France et en Belgique, les persécutions que subissent les Juifs en Allemagne provoquent l'indignation, l'afflux massif de réfugiés allemands alimente aussi les craintes et la xénophobie. Pour les autorités, l'immigration devient aussi un problème de sécurité nationale.

C'est ainsi que de nombreux Juifs ayant fui l'Allemagne nazie sont arrêtés. Sans distinguer fascistes et germanophiles des réfugiés antifascistes, communistes ou des Juifs étrangers et apatrides, des milliers d'étrangers sont emmenés dans un chaos indescriptible vers les camps de Gurs, Le Vernet d'Ariège et Saint-Cyprien. La plupart ne quitteront ces camps dits de transit que pour être déportés à Auschwitz ou dans d'autres camps nazis.

Ce sera aussi le destin du jeune Horst Rosenthal, un juif allemand réfugié en France en 1933. Arrêté parce qu'Allemand en 1940, il est interné à Gurs, en zone libre. C'est là qu'il réalise une série de dessins réunis en trois carnets: *Mic-*

*key à Gurs, La Journée d'un interné et Petit Guide à travers le camp de Gurs*. Ce pastiche de brochure touristique propose au lecteur de découvrir un «camp de vacances» où la situation tragique des internés est évoquée sur un mode parodique redoutablement efficace.

Le second carnet décrit sur un ton potache l'insupportable monotonie de la vie dans le camp. Quant au premier, qui donne son nom à l'ouvrage, il met en scène Mickey dans l'absurde condition d'apatride. Ces trois petits bijoux sont édités pour la première fois ensemble et dans leur intégralité, assortis

d'une édifiante recherche menée par l'historien de la Shoah Joël Kotek et le spécialiste de bande dessinée Didier Pasamonik. Après être passé par six camps différents, dont celui de Gurs, Horst Rosenthal a vraisemblablement été gazé à Auschwitz dès son arrivée en septembre 1942: il était paralysé de la main gauche... (sl)

Joël Kotek et Didier Pasamonik, *Mickey à Gurs. Les Carnets de dessin de Horst Rosenthal*, Paris, Calmann-Lévy, 2014, 192 p., 22,90 euros.

Joël Kotek &  
Didier Pasamonik

**Mickey  
à Gurs**

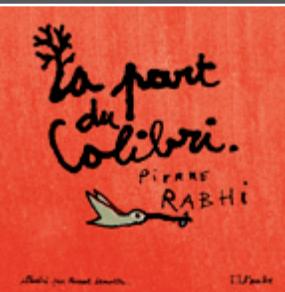
Les carnets  
de dessins de  
Horst Rosenthal



## Grands dessins pour un grand discours

La forêt s'embrase, tous les animaux se sauvent à l'exception du colibri qui répand sur le brasier les quelques gouttes d'eau qu'il est parvenu à transporter. Vaine lutte ? Mais pas du tout... Avec cette légende comme point de départ, le superbe texte de Pierre Rabhi paru en 2011 est une invitation urgente à instaurer un nouveau rapport entre l'homme et la nature et à opter pour la « nécessaire décroissance ». Fin 2014, l'essai a fait l'objet d'une nouvelle édition enrichie des dessins de Pascal Lemaître, professeur à La Cambre, dessinateur de presse et auteur-illustrateur jeunesse. Ce dernier n'en est pas à sa première collaboration du genre puisqu'il a notamment mis en images *La violente espérance de Stéphane (Hessel)*. (ad)

Pierre Rabhi, *La part du colibri*, Paris, éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 2014, 144 p., 14,90 euros.



# Du fœtus à l'enfant : menace sur l'IVG

Depuis plusieurs années, les projets et propositions de lois<sup>1</sup> déposés au Parlement afin de modifier le statut des fœtus nés sans vie se multiplient, non sans conséquences potentielles sur le droit à l'avortement.

Par Julie Papazoglou  
Centre d'Action Laïque

L'article 20 bis du Code civil stipule que tout enfant né sans vie à partir du 180<sup>e</sup> jour (25,7 semaines) de grossesse a une existence légale. En effet, si l'enfant est décédé au moment de sa naissance, un acte de déclaration d'enfant sans vie est dressé par l'officier de l'état civil, par le médecin ou l'accoucheuse avec, notamment, le jour, l'heure et lieu de l'accouchement, le sexe ainsi que les prénoms de l'enfant si leur mention est demandée. Cet acte est ensuite inscrit dans le registre des décès de la commune du lieu de l'hôpital.

A contrario, le fœtus né sans vie moins de 180 jours après sa conception n'a pas d'existence sur le plan civil. En cas de fausse couche ou d'avortement avant 26 semaines de grossesse, celui-ci est alors considéré comme, rudesse et maladresse des mots, un «déchet hospitalier». Cependant, sur le plan psychologique et personnel, outre la proposition d'un accompagnement par l'équipe hospitalière, les parents ont la possibilité de procéder à des rituels de deuil ainsi qu'à la dispersion des cendres ou l'inhumation dans des

«parcels d'étoiles» réservées dans des cimetières.

## Une constante : abaisser le seuil

À l'analyse de ces propositions de loi, deux éléments importants méritent d'être soulevés. D'une part, ces textes contiennent de nombreuses différences entre eux, notamment quant au seuil de semaines de grossesse à prendre en compte pour délivrer un acte de déclaration d'«enfant» sans vie. En effet, certains députés proposent un seuil de 106 jours de grossesse (15 semaines)<sup>2</sup>, d'autres de 140 jours (20 semaines)<sup>3</sup>. De même, certaines de ces propositions préconisent que le nom de famille puisse apparaître en plus du prénom, d'autres, non. Elles divergent également sur le support à donner à de telles déclarations (registre de l'état civil, registre spécial consigné au sein de l'hôpital).

D'autre part, tous les députés à la base de ces propositions s'accordent en revanche sur la nécessité d'abaisser le seuil afin de faciliter le deuil des

parents, et ce, notamment au regard des progrès de la néonatalogie.

## Une volonté politique...

Le gouvernement Michel I<sup>er</sup> indique vouloir légiférer rapidement sur la question. L'accord de gouvernement<sup>4</sup> et, plus récemment, la commission Justice de la Chambre par la voix du ministre de la Justice Koen Geens<sup>5</sup> précisent tous deux que sera adoptée, au plus tard avant l'été 2015, une loi dans ce sens, en tenant compte des propositions déjà déposées et notamment celle de l'Open VLD prévoyant la possibilité pour les parents de déclarer leur enfant né sans vie et de lui donner un nom de famille à partir de 15 semaines de grossesse (106 jours à partir de la conception).

Pour le Centre d'Action Laïque, bien que la souffrance des parents ayant vécu une fausse couche ou un avortement

thérapeutique doive être entendue et pourrait faire l'objet d'aménagements légaux, ces divers textes de loi posent problème et soulèvent de nombreuses questions.

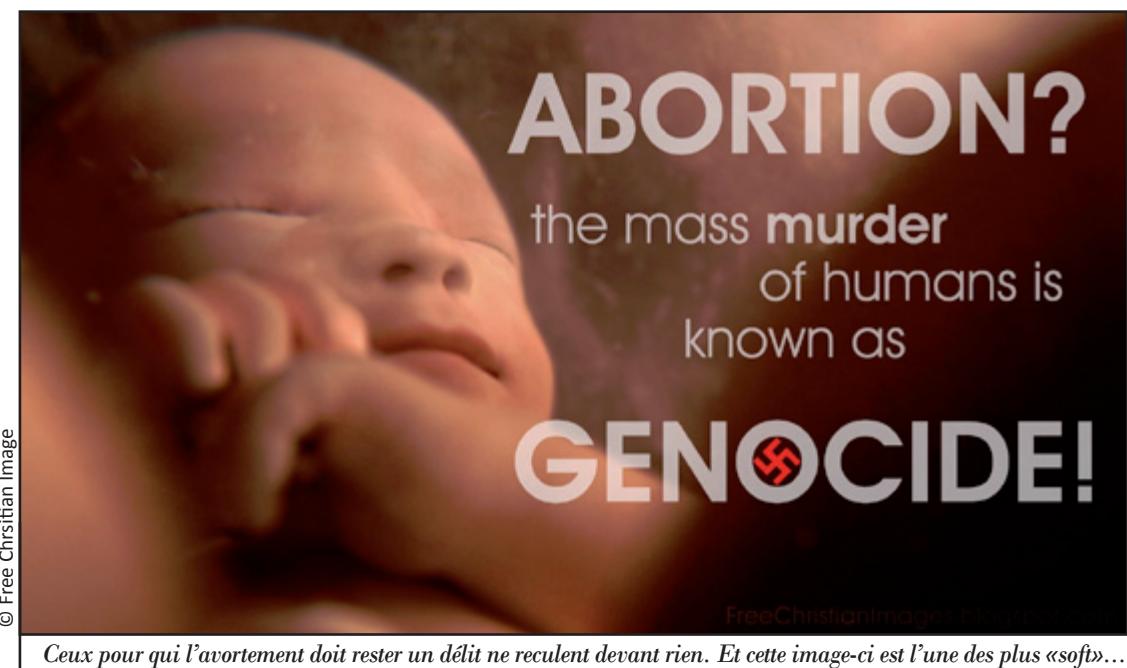
## ... mûrement réfléchie ?

Pour quelles raisons, d'emblée, le gouvernement a-t-il fait le choix d'une proposition de loi prenant en compte le seuil le plus bas ? Il est regrettable que la reconnaissance implicite d'un statut juridique au fœtus mort-né soit une nouvelle fois à l'agenda. L'inscription de celui-ci dans un registre de l'état civil et le fait de lui donner un prénom et un nom dans un délai aussi proche que celui de l'IVG pourrait constituer une brèche dans la législation relative à l'avortement, brèche dans laquelle ne manqueront pas de se ruer ses éternels opposants<sup>6</sup>. En effet, cette reconnaissance entraînerait l'octroi d'une existence

<sup>4</sup> Exposé d'orientation politique «Justice», 13 novembre 2014, p. 36.

<sup>5</sup> Commission Justice de la Chambre, 7 janvier 2015.

<sup>6</sup> Et on sait qu'ils demeurent nombreux...



## **La volonté de faciliter le deuil des parents ne serait-elle pas mieux rencontrée dans le cadre d'une prise en charge adéquate de ces couples, tant sur le plan affectif que psychique, plutôt que par la délivrance d'un document administratif ?**

légale au fœtus –pourtant ni vivant, ni viable– et donc, aurait comme conséquence une condamnation implicite des IVG tardives, dès lors apparentées à des infanticides. Cela pourrait également constituer un moyen de pression pour culpabiliser les femmes qui ont décidé de ne pas poursuivre une grossesse. En veut pour preuve le glissement sémantique présent dans toutes les propositions où il est question d'«enfant» mort-né ou sans vie et non de «fœtus».

De surcroît, cette reconnaissance ne risque-t-elle pas d'entraîner également un frein à la recherche scientifique dès lors qu'on reconnaît un statut aux embryons ou fœtus? Et surtout, ces propositions ne confondent-elles pas la volonté de prendre en compte de paramètres d'ordre psychologique (faciliter le deuil) avec des éléments de droit? Il n'appartient pas à la loi de dire comment et quand faire le deuil d'une fausse couche. La volonté de faciliter le deuil des parents ne serait-elle pas mieux

rencontrée dans le cadre d'une prise en charge adéquate de ces couples, tant sur le plan affectif que psychique, plutôt que par la délivrance d'un document administratif?

Enfin, ces diverses propositions invoquent également les progrès de la néonatalogie pour justifier l'abaissement du seuil. Il importe cependant de rappeler qu'aujourd'hui, dans bon nombre d'hôpitaux, les médecins refusent de réanimer un fœtus lorsque celui-ci naît avant 24 semaines de grossesse. Nous ne sommes donc pas si loin des délais fixés à l'époque dans le Code civil. Difficile, dès lors, de comprendre cette justification.

De manière plus pragmatique, ne faudrait-il pas se pencher sur la question de l'ouverture des droits sociaux et fiscaux (congé de maternité, prime de naissance) des femmes qui ont accouché d'un enfant mort-né avant 180 jours et qui n'ont actuellement droit à rien (si ce n'est à un congé pour maladie si elles en font la demande). Ne serait-il pas important de leur offrir la possibilité d'obtenir les mêmes droits que celles qui accouchent à 26 semaines de grossesse?

En conclusion, si toutefois ce débat s'invitait au Parlement, le CAL insiste pour que d'une part, le Comité consultatif de bioéthique soit consulté et puisse éclairer les parlementaires sur les points soulevés ci-dessus et d'autre part, pour que le Parlement prenne le temps de discuter de ces propositions avec des experts des centres hospitaliers qui ont développé une expertise importante et des protocoles rigoureux en la matière.

<sup>6</sup> Et on sait qu'ils demeurent nombreux...

## **Une pierre angulaire pour la laïcité de demain**

En 2012, constat était dressé qu'aucun organisme ou évènement ne permettait aux jeunes laïques, libres penseurs, humanistes, athées ou encore sécularistes de se rassembler ou de construire un réseau solide. Les European Humanist Youth Days étaient nés.

Par Yvan Dheur  
Membre du staff de deMens.nu

Suite au constat posé par Jakobus Monteyne, 26 ans à l'époque, soit le plus jeune vice-président de deMens.nu et moi-même, l'idée de créer un évènement à dimension européenne pour les jeunes humanistes n'a pas tardé à se concrétiser. En quelques semaines, la communauté laïque s'est mobilisée et plus d'une centaine de jeunes laïques venus de partout en Europe se sont donc rencontrés à Bruxelles en août 2013 pour les premières « Journées de la jeunesse humaniste européenne ». Des conférences, workshops mais également des visites de Bruxelles et autres moments de détente ont permis à ces jeunes de tout horizon d'apprendre à se connaître et de tisser ces liens d'amitié, ô combien importants pour l'avenir de la famille laïque européenne. Des intervenants brillants tels que Sophie In 't Veld, l'eurodéputée la plus engagée au niveau de la séparation entre l'Église et l'état, Matthew Taylor, ancien conseiller politique de Tony Blair, mais également l'auteur célèbre Philip Blom et le plus grand

spécialiste de la médecine régénérative Aubre de Grey ont permis aux jeunes de réfléchir sur des thèmes importants pour la laïcité.

### **Prémices**

Dès le départ, deMens.nu et les établissements d'assistance morale néerlandophones (Instellingen voor Morele Dienstverlening) ont débloqué les fonds nécessaires pour que cet évènement puisse voir le jour. La VUB et l'ULB ont suivi en prêtant des locaux et du matériel. La Ville de Bruxelles, grâce à son bourgmestre de l'époque Freddy Thielemans, a mis à disposition l'hôtel de ville pour les cérémonies de clôture. Bozar a même insisté pour en faire de même avec ses infrastructures. Le Centre d'Action Laïque a également prêté main forte, conjointement à la Fédération Humaniste Européenne, avec un soutien logistique et la constitution d'un fonds d'intervention pour les frais de déplacement des jeunes humanistes venant de pays où la laïcité n'est pas reconnue ou pour qui

ces frais constituent une barrière. Sans tous ces sponsors, il est clair que l'évènement n'aurait jamais pu voir le jour; leur confiance et leur soutien ont été salutaires. L'International Humanist and Ethical Youth Union (IHEYO), la section «jeunes» de l'International Huma-

problèmes tels que l'interdiction de l'avortement, la protection des pédophiles au sein de l'Église, l'interdiction de l'euthanasie pour les personnes qui souffrent inutilement ont ainsi été montrés de façon symbolique aux passants sur la place de la Monnaie, lors d'un *freeze protest*



*European Humanist Youth Days: l'amorce d'un vaste mouvement.*

nist and Ethical Union (IHEU), a également encouragé l'initiative.

### Sur les traces de Zola

La première édition des European Humanist Youth Days s'est terminée par une action symbolique de sensibilisation de l'opinion publique: était demandé aux jeunes d'écrire sur une pancarte un message dans l'idée du *J'accuse* d'Emile Zola, l'idée étant de mettre en exergue des problèmes laïques, humanistes ou liés à la séparation des Églises et de l'État dans les pays d'origine respectifs des jeunes. De

d'une minute avant la dispersion des jeunes activistes<sup>1</sup>. L'endroit ne fut pas choisi par hasard mais bien en référence à une révolution bien connue des Belges (puisque c'est à la suite d'une représentation de *La Muette de Portici* au Théâtre de la Monnaie qu'éclatèrent des troubles qui allaient, quelques semaines plus tard, conduire à la Révolution belge de 1830, NDLR).

### La jeunesse comme leitmotiv

Le monde est en mutation permanente. Les mouvements associatifs en général ne sont pas épargnés par

<sup>1</sup> Belga, «Une centaine de jeunes humanistes mènent une action sur la place de la Monnaie», mis en ligne le 4 août 2013, sur [www.lavenir.net](http://www.lavenir.net).

ces changements. Aujourd'hui et de plus en plus, les jeunes glissent d'un engagement actif au sein de mouvements de jeunesse et d'étudiants –tels que, par exemple, le Cercle du libre examen l'ULB– vers un engagement plus digitalisé. Il est plus simple de signer une pétition en ligne, de «liker» une campagne de sensibilisation sur Facebook ou de tweeter sur une situation dictatoriale que de monter une action symbolique, de manifester ou de se faire membre d'une association. Beaucoup de mouvements tels que le mouvement laïque, les services clubs (Rotary, Lions...) ou encore les associations politiquement engagées ont de plus en plus de mal à recruter des jeunes. Il est vital que les communautés d'engagement se recencent sur la jeunesse. La plupart des membres actifs dans le monde laïque dépassent largement l'âge de la sagesse et, dans certaines organisations, approchent doucement de l'âge de la pension. Le problème est que si l'on ne se concentre pas pour attirer du «sang frais», ces mouvements sont voués à disparaître ou à perdre en importance et efficacité. Les laïques, libres penseurs et humanistes néerlandophones l'ont compris et l'ont traduit en une politique très active de mise en exergue de la jeunesse laïque en plus de la pléiade d'organisations étudiantes laïques déjà existantes. Les European Humanist Youth Days atteignent cet objectif au niveau européen et sont indispensables pour garantir l'avenir de la famille des humanistes, laïques, athées et libres penseurs.

**Il est plus simple de signer une pétition en ligne, de «liker» une campagne de sensibilisation sur Facebook ou de tweeter sur une situation dictatoriale que de monter une action symbolique, de manifester ou de se faire membre d'une association.**

La deuxième édition des Journées de la jeunesse humaniste européenne devrait avoir lieu, en collaboration avec l'Humanistisch Verbond, en août 2015 à l'UVH (Universiteit voor Humanistiek) d'Utrecht, bastion de l'humanisme universitaire.



Site web:

[www.ehyd.eu](http://www.ehyd.eu)

Page Facebook:

European Humanist Youth Days 2015

# Milices privées et armée : deux mamelles du monstre sécuritaire ?

Des soldats dans la rue... Ce n'est pourtant pas le 21 juillet !  
On n'avait plus vu ça depuis les années 80.

Mathieu Beys  
Juriste et auteur de «Quels droits face à la police?»<sup>1</sup>

À l'époque, des terroristes attaquaient des supermarchés, tuant et blessant grièvement des clients pour repartir avec un butin relativement modeste. Au même moment, d'autres illuminés se faisant appeler Cellules communistes combattantes (CCC) pensaient que les bombes pourraient venir à bout du grand capital, tuant involontairement deux pompiers. Sous prétexte de lutte antiterroriste, de nombreuses associations progressistes et pacifistes avaient été étroitement surveillées, harcelées ou perquisitionnées. C'était «l'opération Mammouth», sous la responsabilité du ministre de la Justice de l'époque, Jean Gol, qui n'avait pas fait dans la dentelle. Le climat de psychose et la présence de l'armée n'auront pas permis de mettre la main sur les Tueurs du Brabant, qui ont provoqué la mort de 28 personnes et courrent toujours 30 ans plus tard<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Manuel juridique et pratique, Bruxelles, Couleur livres, coll. «Jeunesse & droits», 2014.

<sup>2</sup> Sur ces événements, voir Jos Vander Velpen, *Les CCC, l'État et le terrorisme*, Anvers, EPO, 1988, notamment pp. 118-119.

des suspects, dont deux sont tués dans l'opération. Cette bande aurait eu l'intention de procéder à des attaques armées sur des policiers et des commissariats. Le soir de l'opération verviétoise, l'Organe pour la coordination de l'analyse de la menace (OCAM) a d'abord maintenu le niveau de la menace au point 2 (sur une échelle de 4) tout en décrétant un niveau 3 pour les endroits sensibles et les bureaux de police. Plus tard, en fonction de nouvelles informations, l'OCAM a décidé de décréter le niveau 3 sur tout le Royaume. Quelles sont ces «nouvelles informations» ayant permis d'augmenter le niveau de la menace ? Top secret. Quoi qu'il en soit, ce relèvement vient bien à point pour certains membres du gouvernement. L'accord gouvernemental d'octobre 2014 prévoyait justement la possibilité de «déployer temporairement l'armée pour assister les services de police et de sécurité pour des missions de surveillance déterminées»<sup>3</sup> mais uniquement à partir du niveau 3. En mars 2014, Bart de Wever voulait déjà faire appel



© EuroGendFor.org

EuroGendFor: toute ressemblance avec un service public n'est absolument pas fortuite.

à l'armée contre le mouvement de protestation des forains ayant provoqué des blocages de la circulation à Anvers<sup>4</sup>.

## En réalité, la présence de l'armée dans la rue est parfaitement illégale.

Au Parlement le 21 janvier, le ministre de la Défense Steven Vandeput déclare que «le cadre juridique octroie [aux militaires] tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mission». A-t-il seulement lu la loi ? En réalité, la présence de l'armée dans la rue est parfaitement illégale, comme l'ont souligné l'avo-

cat Raf Jespers et l'ex-juge de paix Jan Nolf<sup>5</sup>. En effet, la loi ne l'autorise qu'en présence «d'événements de nature à compromettre sérieusement l'ordre public ou en cas de troubles graves ou généralisés» et seulement «lorsque les moyens de la police fédérale se révèlent insuffisants» et si les forces armées «sont les seules à pouvoir fournir les moyens techniques et humains nécessaires»<sup>6</sup>. Même à supposer qu'une menace de niveau 3 remplirait la première condition, il est par exemple douteux que des villes comme Bruxelles et Anvers (qui compte 2600 policiers locaux) soient incapables d'y faire face sans l'aide de l'armée...

Quant à l'efficacité du dispositif, on ne miserait évidemment pas un

<sup>3</sup> Déclaration gouvernementale, 10 octobre 2014, p. 138.

<sup>4</sup> Filip Marsboom, «Stad wil leger inzetten tegen foorkramers», mis en ligne le 31 mars 2014, sur www.hln.be.

<sup>5</sup> Jan Nolf, «De Wever, Vandeput en Jambon verwarring een regeerprogramma met een wet», mis en ligne le 1<sup>er</sup> février 2015, sur www.knack.be.

<sup>6</sup> Loi du 7 décembre 1998 sur la police intégrée, art. 43 al. 3, art. 111 et 113.

En 2015, suite aux attentats parisiens contre *Charlie Hebdo*, une enquête visant un groupe de djihadistes présumés à Verviers est accélérée et aboutit à la maîtrise

kopeck sur ses chances de décourager les terroristes les plus fanatiques, comme l'ont malheureusement montré les attaques de Paris. Le plan Vigipirate, qui instaure des patrouilles de soldats déployés en permanence dans certains lieux parisiens, n'aura pas sauvé les clients de l'Hypercasher ni les dessinateurs de *Charlie*. Par contre, ce déploiement «à titre préventif» de militaires munis d'armes automatiques, de matraques et de bombes lacrymogènes dans un environnement inhabituel multiplie le risque d'incidents. L'armée opère sous la supervision de policiers, en principe, aguerris au maintien de l'ordre en milieu urbain. Mais ce n'est pas toujours une garantie: début février, un policier du détachement de sécurité

du palais royal a tiré un coup de feu accidentel au moyen de son arme de service –une mitraillette Uzi– alors qu'il se trouvait dans sa guérison<sup>7</sup>. L'incident n'a fait heureusement aucune victime. Mais si un passant ou un collègue s'était trouvé dans son champ? Dans sa mission de protection des citoyens (notamment contre des fous furieux qui tuent des innocents), l'État a l'obligation de prendre toutes les mesures pour éviter des morts et des accidents, notamment en évitant l'usage inutile d'armes automatiques dans le maintien de l'ordre<sup>8</sup>.

Par ailleurs, non contente d'y associer les militaires, la coalition actuelle souhaite également donner une plus grande place au secteur

## Il est évident que, pour le business de la sécurité, chaque compétence retirée au monopole de la police constitue une source de profit qui élargit ses parts de marché.

privé dans sa politique globale de sécurité. Selon l'accord de gouvernement, il s'agit de «permettre aux sociétés de sécurité privée d'exécuter certaines tâches qui ne sont pas des tâches clés de la police». Il ne reste plus qu'à définir quelles sont ces «tâches clés». Cette délicate mission a été confiée en décembre 2014 à un groupe de travail composé de policiers et dirigé par le cabinet du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité. Il devrait remettre un premier rapport fin février.

En attendant, rien n'interdit de spéculer sur la nature des tâches à privatiser. Par exemple, l'Office des étrangers est confronté à un «problème logistique» pour expulser les étrangers sans-papiers provenant de pays où sévit l'épidémie d'Ebola: les policiers escorteurs refusent de s'embarquer vers la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. La privatisation pourrait être tentante. Ne pourrait-on pas sous-traiter cette tâche ingrate à une société «spécialisée», avec du personnel formé, mais surtout plus précaire, moins regardant sur ses conditions de travail, motivé par les bonus liés

aux «bons résultats»? Le Royaume-Uni en a fait la triste expérience. Au menu: normalisation des violences et abus, quasi-impossibilité de mettre en cause la responsabilité des escorteurs privés et d'obtenir réparation<sup>9</sup>.

Même si la Belgique ne compte –pour l'instant– pas aller si loin, il est évident que, pour le business de la sécurité, chaque compétence retirée au monopole de la police constitue une source de profit qui élargit ses parts de marché. Il est totalement illusoire de croire que le débat ne sera pas influencé par l'appétit d'un secteur de la sécurité privée en pleine expansion vu les enjeux financiers potentiellement énormes.

Si l'on n'y prend garde, ce sont les droits fondamentaux des citoyens qui risquent d'être les premières victimes tant de la privatisation des tâches policières que du recours à l'armée. De ceux qui affirment «être Charlie», on est en droit d'attendre au moins une attitude critique et vigilante vis-à-vis de mesures potentiellement liberticides que les Cabu, Charb et Cie ont passé leur vie à combattre... 

<sup>7</sup> *La Dernière Heure*, 4 février 2015.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet Mathieu Beys, *Quels droits face à la police?*, op. cit., pp. 147 et s.



Les mercenaires de la compagnie privée Blackwater en Irak: licenced to kill?

<sup>9</sup> Voir «Outsourcing Abuse. The use and misuse of state-sanctioned force during the detention and removal of asylum seekers», Birnberg Peirce & Partners, Medical Justice and the National Coalition of Anti-Deportation Campaigns, 2008.

**18 Abolition du délit de blasphème :  
une nouvelle campagne FHE-IHEU**

**21 L'Europe en proie aux pulsions  
sécuritaires**

**24 Le triangle rouge à la conquête  
de l'Europe**

A photograph showing a large crowd of people at what appears to be a protest or rally. Many French flags are visible in the background. In the foreground, a woman holds up a large white protest sign with the text "Touche pas à Dieu !" written in black capital letters. Other people are visible in the background, some looking towards the camera and others looking upwards.

**Touche pas à Dieu !**

# Abolition du délit de blasphème: une nouvelle campagne FHE-IHEU

La Fédération Humaniste Européenne (FHE), l'International Humanist and Ethical Union (IHEU), le Centre d'Action Laïque et leurs partenaires appellent à abolir les lois relatives au blasphème en Europe et dans le monde. Une action d'importance fondamentale pour la survie de nos libertés.

Par Yves Kengen  
Rédacteur en chef, avec la FHE

**Le saviez-vous?** Des lois relatives au blasphème ou au délit similaire d'*«injure religieuse»* ont toujours cours dans l'Union européenne, dans plusieurs États membres dont Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Espagne, la France (en Alsace-Moselle), la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal et la Slovaquie. Presque la moitié de l'Union, excusez du peu!

Loin d'être seulement un héritage folklorique du passé, ces lois portent véritablement atteinte à la liberté d'expression. Ailleurs dans le monde, des lois de ce type peuvent mener à l'emprisonnement, à la torture et à la mort, comme l'ont encore montré les cas récents du Saoudien Raif Badawi et du Mauritanien Cheikh Ould M'Kheitir.

## Blesser les sentiments religieux ?

La campagne pour l'abolition du délit de blasphème vise non seule-

ment les lois relatives au blasphème, mais également celles qui interdisent d'insulter ou de ridiculiser une religion, ou de «blessier les sentiments religieux».

Cette action est portée par une coalition d'ONG menée par la Fédération Humaniste Européenne (FHE), l'International Humanist and Ethical Union (IHEU) et l'Atheist Alliance International (AAI) avec plusieurs partenaires nationaux. Dans le monde, près de 200 associations humanistes et laïques soutiennent la campagne dont, bien entendu, le Centre d'Action Laïque.

Pour la présidente de l'IHEU, Sonja Eggerickx, «à la suite des attaques de Charlie Hebdo, des appels ont été lancés pour abolir les lois relatives au blasphème dans tous les pays où elles existent. Nos organisations travaillent depuis de nombreuses années pour la protection du droit



© Lubpak.com

*Manifestation contre la charia à Islamabad: le courage des femmes pakistanaises face à l'obscurantisme.*

*essentiel de questionner, critiquer et même tourner en dérision la religion. Au vu du nouvel élan contre ces lois anachroniques, nous croyons qu'il est nécessaire de travailler ensemble au-delà des barrières étatiques pour soutenir les voix locales qui appellent à abroger ces lois. L'idée qu'"insulter" une religion est un crime est la raison pour laquelle des humanistes comme Asif Mohiuddin sont emprisonnés au Bangladesh, des laïques comme Raif Badawi sont fouettés en Arabie Saoudite et des athéistes et des minorités religieuses sont persécutés dans toute une série de pays dont l'Afghanistan, l'Egypte, le Pakistan, l'Iran ou le Soudan.»*

Une vidéo récemment postée sur les réseaux sociaux a relancé le débat;

on y voit l'acteur britannique Stephen Fry interviewé par une icône de la télévision irlandaise, Gay Byrne (âgé aujourd'hui de 80 ans), qui lui demande ce qu'il dirait à Dieu s'il arrivait au paradis. Et Fry de répondre: «*Je dirais, le cancer des os chez les enfants, ça rime à quoi? Comment osez-vous, comment avez-vous osé créer un monde affligé d'autant de misères dont nous ne sommes pas responsables? C'est vraiment infiniment malsain. Pourquoi respecterais-je un dieu assez capricieux, assez pervers, assez stupide que pour créer un monde où règne tant d'injustice et de douleur?»*

Effet viral aidant, la vidéo a fait le tour du monde, suscitant des réactions en sens divers dont beaucoup

stigmatisaient le «blasphème» de Stephen Fry qui aurait pu lui valoir, dans certains pays, une condamnation à mort...

### Religions à fleur de peau

Le président de la FHE, Pierre Galand, a pour sa part expliqué que la «campagne ne vise pas les lois contre l'incitation à la haine, qui sont légitimes. Ce qui nous inquiète, ce sont les lois qui restreignent la liberté d'expression sur la religion. La première étape de notre campagne est de demander l'abolition des lois contre le blasphème et l'insulte religieuse en Europe. Il y a un double standard évident alors que l'Union européenne s'est clairement prononcée contre ces lois dans le monde. Nous devons encourager les États membres à suivre les recommandations du Conseil de l'Europe et à abolir les lois relatives au blasphème».

Il s'agit donc d'appeler les instances internationales et les dirigeants du monde à reconstruire les lois y relatives pour défendre la liberté d'expression sans laquelle il n'y a pas de pluralisme ni de débat d'idées, éléments essentiels pour la démocratie.

On sait que dès qu'il s'agit de religion, les sensibilités se crispent ; les nombreux débordements sociétaux que l'on peut attribuer, de près ou de loin, aux croyances exacerbées finissent par affaiblir la détermination des défenseurs des libertés. Le nombre de manifestations culturelles amputées, autocensurées ou carrément annulées sous la pres-

sion de mouvements intégristes ne faiblit pas, et ce n'est pas l'«affaire Charlie» qui va encourager les blasphémateurs à remettre le couvert. Ils seront immédiatement taxés d'«irresponsabilité» et de trompe-la-mort. À ce stade, ce sont les obscurantistes qui gagnent et la liberté d'expression qui capitule en rase campagne.

Le débat sur les lois réprimant le blasphème est donc essentiel au maintien de nos libertés. Ne pas l'ouvrir, c'est laisser le champ libre aux fossoyeurs de la caricature, de l'esprit critique et du libre-arbitre. C'est livrer Raif Badawi au fouet de ses bourreaux. C'est reconnaître la légitimité de toutes les fatwas. C'est renoncer piteusement et lâchement aux acquis des Lumières. C'est saborder la laïcité et condamner la démocratie. Il est hors de question de sous-estimer l'importance de se dresser contre les lois réprimant le blasphème, alors que nous constatons chaque jour combien nous sommes démunis face aux manifestations d'intolérance. La campagne lancée par les organisations laïques du monde entier vient nous le rappeler fort opportunément, au moment où nous en avons le plus besoin. ♦

# L'Europe en proie aux pulsions sécuritaires

Les Européens ne peuvent plus fermer les yeux. L'attentat contre «Charlie Hebdo» les force à réagir. Sécurité à tous les étages ? Pas encore. Mais, selon les points de vue, on progresse ou on régresse...

Par Pascal Martin  
Journaliste

En septembre 2001, la Belgique assurait la présidence tournante européenne. Un trognon de présidence, comme il est coutume de considérer ces leaderships du second semestre largement rognés par les vacances d'été. La présidence belge alors emmenée par le libéral flamand Guy Verhofstadt partait de surcroît avec le handicap de ne pas connaître grand-chose aux affaires européennes. Les points figurant à son agenda manquaient de surcroît d'intérêt.

Le 11-Septembre allait toutefois chambouler la donne. Les cendres des Twins Towers n'étaient pas encore froides que les Américains débarquaient à Bruxelles pour y mettre la pression sur les Européens. Mohammed Atta et ses complices n'avaient-ils pas profité des faiblesses de la lutte européenne contre le terrorisme, sinon de sa quasi-inexistence ? Sous la pression de l'administration Bush et du Patriot Act, les États membres de l'UE furent priés d'améliorer leur coordination policière et de livrer des informations en pagaille à Washington. Dont celles relatives aux passagers des avions à destination des

États-Unis. Un dossier promis à faire parler longtemps de lui.

### L'espace Schengen remis en question

La preuve : à Riga, le 29 janvier dernier, les Vingt-Huit ont à nouveau décidé de tout mettre en œuvre pour que la base européenne de données des passagers soit enfin d'application. Depuis 2013, la gauche du Parlement européen, par principe tout autant que par souci de protéger les libertés individuelles, fait obstacle à la directive qui encadre sa création. La Cour de justice, elle, a invalidé sa base légale. Les États peinent donc à mettre en place le fondement logique d'une lutte antiterroriste digne de ce nom : la collecte d'informations, leur échange et, au bout du compte, la possibilité de mener des actions susceptibles de tuer dans l'œuf la menace.

À Bruxelles, les esprits s'échauffent. S'il n'obtient pas ce «PNR» (pour *Passenger Name Record*, NDLR) européen, le nationaliste flamand Jan Jambon qui contrôle l'Intérieur a promis

de créer un équivalent belge. Cette base de données lui permettra de booster la coopération policière bilatérale et multilatérale, dit-il. L'exemple vient

veulent systématiser la vérification des informations de police relatives aux ressortissants de l'UE aux frontières extérieures de l'espace Schengen.



Pas à boire pour tout le monde...

notamment de Londres, la Grande-Bretagne ayant jalousement conservé son autonomie en matière de sécurité intérieure et extérieure via des *opt-out* (options de retrait) concédés par le passé. Le paradoxe veut que, jusqu'ici, les Britanniques étaient plutôt considérés au «16, rue de la Loi» comme des entraves à la construction européenne.

De là à revoir à la baisse les libertés données depuis quarante ans aux Européens par les Accords de Schengen, il n'y a qu'un pas. Rencontrant l'avis du coordinateur antiterroriste Gilles de Kerchove, les ministres de l'Intérieur

Jusqu'à présent, cet examen se borne à la validité des documents. La mesure aurait inévitablement pour effet d'en-traver la libre circulation des personnes qui compte parmi les plus belles réalisations de l'Union. Échec ou nécessité? La question est appelée à nourrir de longs débats.

### Le piège du terrorisme

Nul doute que le réflexe sécuritaire devrait ici l'emporter, au moins partiellement. Car l'Europe occidentale recèle désormais un réservoir potentiel de terroristes de plus en plus incon-

## De là à revoir à la baisse les libertés données depuis quarante ans aux Européens par les Accords de Schengen, il n'y a qu'un pas.

trôlable. En janvier dernier, un *think tank* londonien estimait qu'en un an, le nombre de djihadistes issus de nos pays avait doublé, passant de 2000 à 4000, soit environ 20% des forces de Daesh. La Belgique compterait parmi les cinq premiers pays européens pourvoyeurs de chair à canon pour le djihad. Quatre cent quarante jeunes, essentiellement venus de Flandre et de Bruxelles, auraient rejoints la Syrie pour combattre le régime de Bachar al-Assad. Selon d'autres chiffres, une centaine seraient morts sur place. D'autres seraient revenus au pays. Le nombre de ces derniers est estimé de 30 à 80, selon les différentes sources. Ce sont eux qui donnent des cheveux blancs aux polices européennes. Par définition, ces chiffres sont nébuleux. Mais les attentats perpétrés contre *Charlie Hebdo* et le musée juif de Bruxelles servent à tout le moins la cause sécuritaire. Parfois dans la précipitation.

De tous côtés en effet, des mesures de sécurité sont avancées par les États membres de l'UE. Les ministres européens des Affaires étrangères ont évoqué ainsi le 19 janvier dernier la création d'un réseau d'agents de sécurité à

l'étranger, dans le cadre d'une réponse commune à la menace djihadiste. En réalité, loin d'être coordonnées, les réponses restent majoritairement nationales. Le 16 janvier, la Belgique a ainsi adopté une série de douze mesures de sécurité. Elles concernent entre autres les écoutes téléphoniques rendues plus «flexibles». Le gel des avoirs des combattants étrangers et la possibilité de déchoir les terroristes de leur nationalité belge font partie également des biais de coercition retenus. L'extension du retrait de la nationalité belge aux petits-fils de l'immigration a déjà fait couler beaucoup d'encre, provoquant au passage une prise de bec entre le ministre-président de la Région bruxelloise Rudi Vervoort et le gouvernement Michel. Berlin compte pour sa part confisquer pendant trois ans les cartes d'identité des extrémistes potentiellement violents. En Grande-Bretagne, David Cameron promet –s'il gagne les prochaines élections– de donner jour à une législation «complète» qui léguerait davantage de pouvoirs aux services de renseignement en ce qui concerne la surveillance d'Internet et des données téléphoniques. Etc., etc.

Bref, les initiatives visant à renforcer la lutte contre le radicalisme et le terrorisme se multiplient un peu partout en Europe. Les plans de déradicalisation et, plus largement, la réflexion sur les causes du djihad européen passent de toute évidence au second plan. ↗

# Le triangle rouge à la conquête de l'Europe

Une vaste campagne autour de la diffusion du triangle rouge sera prochainement mise en œuvre avec l'aide de nombreux partenaires européens très impliqués dans la sauvegarde de la démocratie et des valeurs qui fondent notre bien-vivre ensemble: une réponse positive capable de mobiliser un grand nombre de citoyens dans une action collective de résistance, dans le contexte d'une actualité aux contours parfois très inquiétants.

Par Philippe Marchal  
Directeur adjoint des Territoires de la Mémoire ASBL

L'objectif de cet ambitieux projet –à l'initiative de la Fédération Humaniste Européenne (FHE) et en partenariat avec le Centre d'Action Laïque et l'ASBL Les Territoires de la Mémoire, centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté– est de diffuser le plus largement possible un pin's qui représente un triangle rouge en mémoire de celui porté par les prisonniers qui étaient politiquement opposés à l'idéologie nazie. Et ils étaient très nombreux! Ce système de marquage s'appliquait aux déportés dans les camps de concentration à partir de 1933... bien avant le début de la Seconde Guerre mondiale. Un rappel s'impose: le camp de concentration de Dachau, près de Munich en Allemagne a été inauguré par Heinrich Himmler, le chef de la SS, le 21 mars 1933, moins de trois mois après l'arrivée du *Führer* au pouvoir!

Aujourd'hui, le signe cousu sur la veste des prisonniers est devenu le

symbole de la lutte contre toutes les formes politiques d'atteintes à la démocratie... contre le fascisme et le totalitarisme en référence au régime dictatorial d'Adolf Hitler et de son entourage. Ce symbole s'inscrit donc dans un cadre historique particulier et dans un contexte politique précis. C'est la fidélité à cette double référence qui inspire le projet.

## Une Europe qui résiste

Bref retour sur l'histoire: le triangle rouge a été adopté le 1<sup>er</sup> mai 1890 au cours des très importantes luttes ouvrières parmi lesquelles figurait alors le partage en trois fois huit heures de la journée: travail, sommeil, loisirs. Cette symbolique n'a évidemment pas été reprise pour catégoriser les prisonniers dans les camps nazis. On retrouve ensuite l'adoption du triangle rouge par de très nombreux fronts antifascistes dans plusieurs pays de la Commu-

nauté européenne, notamment en France, et dans d'autres organisations (Ras l'front, par exemple). Depuis plus de 10 ans, le triangle rouge est diffusé par les Territoires de la Mémoire et est en parfaite adéquation avec les objectifs de cette association.

Au fil des années, les Territoires de la Mémoire ont déjà distribué près de 500 000 triangles rouges en créant entre ses adhérents une sorte de «connivence» citoyenne. Diverses actions soutiennent également cette campagne qui ne s'exprime pas seulement pendant les périodes d'élections: capsules audio et vidéo, affichages, encarts presse, publications thématiques, présence sur Internet et les réseaux sociaux, mise en œuvre d'événements: flashmob, présence sur les marchés, participation à de multiples foires et salons, etc.

## Mémoire et vigilance

Sans doute n'est-il pas vraiment utile de revenir ici et trop longuement sur l'actualité et les débats très difficiles qui nous préoccupent aujourd'hui. N'empêche, la montée en puissance du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme, des stigmatisations de toutes natures, des amalgames toujours plus réducteurs et toujours plus simplistes et de tout ce qui mène à la haine et à l'exclusion de l'Autre..., tous ces phénomènes sont très inquiétants car ils risquent de fragiliser fortement la démocratie (telle que nous la concevons) et les fondements de la construction européenne: la liberté, la justice et la solidarité. Évitons d'être dupes ou naïfs; s'il est communément admis que la construction européenne est un vecteur de paix pour les pays qui la composent, il faut évidemment



**Triangle Rouge**

Les idées d'extrême droite  
sont toujours inacceptables

déplorer la distance qui existe entre les intentions et une réalité qui nie trop souvent les dimensions sociales et humaines de ce qui est et reste un formidable défi à relever.

Dans ce contexte, porter le triangle rouge aujourd’hui revêt un caractère de résistance qui implique une action citoyenne et qui rappelle en permanence qu’il est nécessaire d’exercer une vraie vigilance envers toutes ces libertés fondamentales de plus en plus menacées et pourtant si chèrement «acquises».



[www.trianglerouge.be](http://www.trianglerouge.be)

#### Et concrètement ?

Cette nouvelle campagne veut prendre une part active dans le programme «L’Europe pour les citoyens»<sup>1</sup> ... le bien nommé. Organisé par l’UE, ce programme poursuit plusieurs objectifs auxquels les porteurs du projet adhèrent pleinement: encourager la participation démocratique en donnant accès à un engagement sociétal, interculturel et volontaire au niveau de l’Union, sensibiliser au travail de mémoire et promouvoir la paix et le bien-être des citoyens européens, développer des réseaux de résistance, etc.

Le triangle rouge est porteur d’une symbolique forte qui sera déclinée de plusieurs façons: invitation à relayer la campagne par l’intermédiaire des réseaux sociaux et vers ses contacts personnels, poster sa photo en arborant le pin’s pour alimenter la galerie citoyenne dédiée à la campagne, participer à des conférences thématiques dans les pays concernés, développer des projets spécifiques au niveau local.

**S'il est communément admis que la construction européenne est un vecteur de paix pour les pays qui la composent, il faut évidemment déplorer la distance qui existe entre les intentions et une réalité qui nie trop souvent les dimensions sociales et humaines de ce qui est et reste un formidable défi à relever.**

Il est encore intéressant de préciser que cette campagne vise clairement deux types de publics: l’ensemble des citoyens européens et toutes les organisations impliquées dans le domaine de la transmission mémorielle et de l’éducation à une citoyenneté responsable. Ces associations sont en contact régulier avec la Fédération Humaniste Européenne.

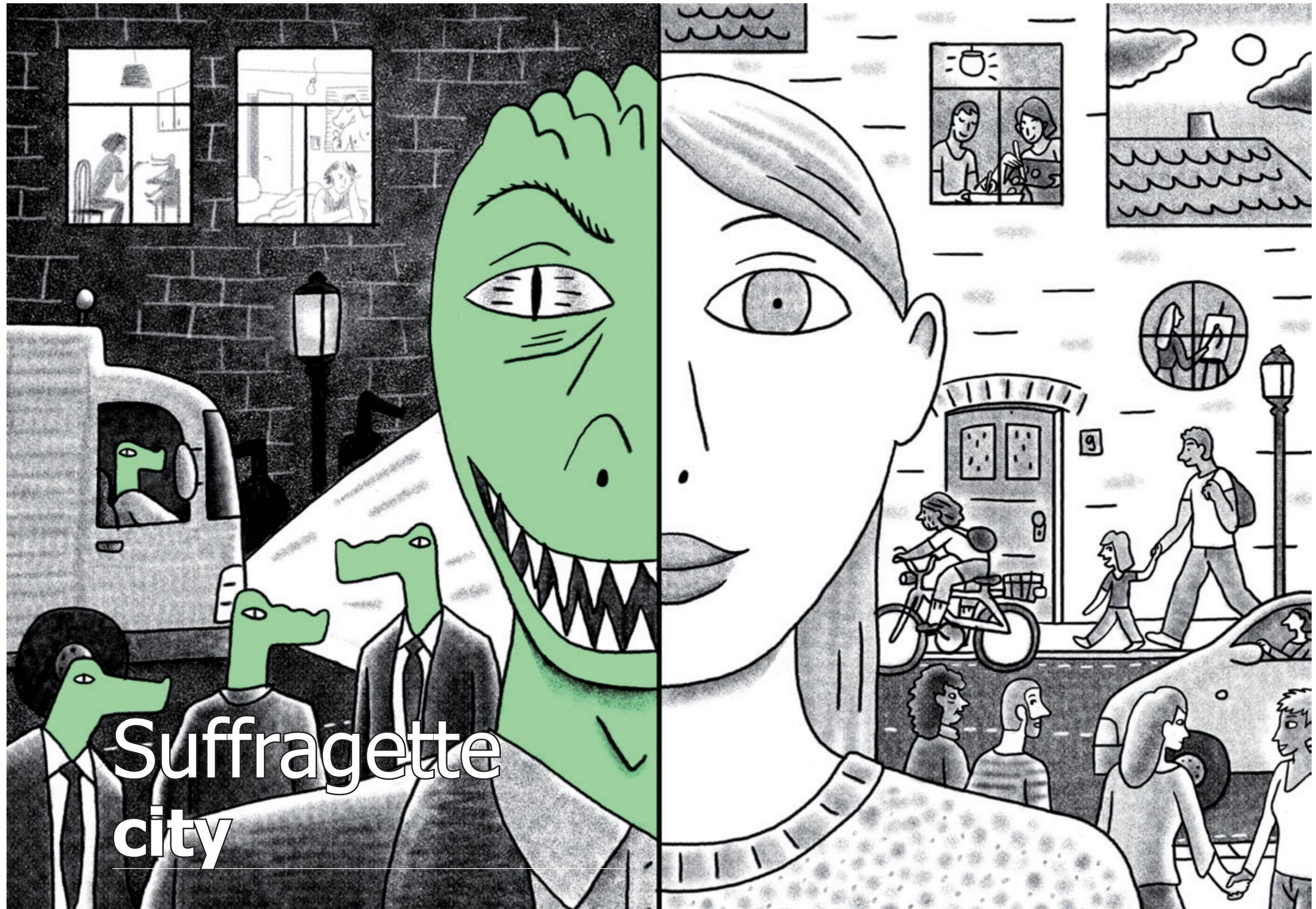
Bien sûr, le projet se met progressivement en place, mais les protagonistes sont convaincus de la pertinence d’une telle action car plus que jamais, l’urgence de résister doit mobiliser toutes nos énergies citoyennes.

1 Cf. «Europe pour les citoyens», sur <http://eacea.ec.europa.eu>.



©Désirée Martin/AFP

Une Europe citoyenne porteuse des droits humains, même avec les réfugiés: c'est cela aussi, le triangle rouge.



Emmeline Pankhurst, l'égérie des suffragettes britanniques, a les honneurs de notre couverture; et non, ce n'est pas David Bowie<sup>1</sup>. Pourquoi Pankhurst? Parce qu'un siècle après sa mort, le combat qu'elle et les siennes ont mené toute leur vie est loin d'être terminé.

Ce dossier offre à nos lecteurs un aperçu de l'état des lieux du droit des femmes, dans lequel les auteures se taillent la part du lion. (Et plus qu'il n'y paraît...)

Un voyage instructif dans un univers que nos habituels réflexes de singes chinois «pas vu, pas entendu, pas dit» nous occultent souvent tant il est confortable de ne pas être dérangé.

Si, comme eût dit Aragon, «*la femme est l'avenir de l'homme*», il serait bien temps qu'il lui confère le statut qu'elle mérite.

Yves Kengen  
Rédacteur en chef

<sup>1</sup> Auteur de la chanson «Suffragette city», en 1972.

## Discriminations à l'égard des femmes: la Belgique peut mieux faire...

Tous les cinq ans, la Belgique est amenée à faire état, auprès du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de sa législation et de ses politiques dans tous les domaines où les femmes seraient encore victimes de discriminations: violence sous toutes ses formes, santé, emploi, éducation, etc.

Par Benoît Van der Meerschen  
Secrétaire général adjoint du CAL

Mécanisme de contrôle a posteriori et de l'ordre de la recommandation plutôt que de l'obligation juridique, les recommandations du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes restent importantes car

elles fixent des balises non négligeables qui, pour un État qui respecte de bonne foi ses obligations, doivent être intégrées à notre droit positif<sup>2</sup>. Et, selon les experts de l'ONU, la Belgique doit encore progresser dans bien des domaines.

**Dans les précédents rapports, la Belgique avait déjà été tancée pour tous les progrès qu'il lui reste à accomplir en matière de violences à l'égard des femmes, de la persistance de stéréotypes sexuels<sup>1</sup> et de ségrégations professionnelles. Malheureusement, les mêmes critiques sont à nouveau formulées dans ces recommandations du 14 novembre 2014.**

Dans les précédents rapports, la Belgique avait déjà été tancée pour tous les progrès qu'il lui reste à accomplir en matière de violences à l'égard des femmes, de la persistance de stéréotypes sexuels<sup>1</sup> et de ségrégations professionnelles. Malheureusement, les mêmes critiques sont à nouveau formulées dans ces recommandations du 14 novembre 2014.

### Des groupes plus vulnérables

Au-delà des plans nationaux et évaluations classiquement demandés<sup>2</sup>, le Comité pointe aussi du doigt avec insistance la dégradation socio-économique vécue par des groupes spécifiques:

<sup>1</sup> Voir la décision du Jury d'éthique publicitaire dans le dossier de l'annonceur Just Ice sur [www.jep.be](http://www.jep.be).

<sup>2</sup> Par exemple «une étude sur l'ampleur de la discrimination fondée sur le sexe dans le système de sécurité sociale».



✓ «Le Comité recommande à l'État partie de prendre des mesures en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes immigrées, y compris les formes de discrimination multiples et convergentes, tant dans la société en général qu'au sein de leurs communautés, et de promouvoir une image positive des femmes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses.»

✓ «Le Comité prend note avec préoccupation de la féminisation croissante de la population âgée ainsi que des multiples formes de discrimination auxquelles sont confrontées les femmes âgées.»

✓ «Le Comité recommande à l'État partie d'accorder une attention particulière à la situation précaire des femmes âgées, de prendre des mesures répondant à leur situation économique et affective et à leur état

de santé pour leur éviter la pauvreté et l'isolement, et de garantir l'existence de centres spécialisés dans la prise en charge des besoins des femmes âgées, en particulier des femmes seules et de celles qui n'ont pas de soutien familial.»

On remarquera aussi que le Comité affirme clairement sa position quant à la prostitution: la pénalisation du client est encouragée<sup>3</sup>.

### Il n'est pas interdit d'interdire le port de signes religieux

La composition de ce comité onusien doit évidemment représenter toutes les sensibilités que l'on peut retrouver au niveau d'une organisation à vocation planétaire telle que les Nations unies. À ce titre, le posi-

tionnement des instances de l'ONU sur la question du port de signes religieux dans telle ou telle circonstance était évidemment attendu avec une certaine curiosité. À cet égard, on peut lire dans ses recommandations que «le Comité recommande à l'État partie de surveiller et d'évaluer l'impact pour les femmes et les filles, notamment en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi, de l'interdiction du port du foulard adoptée par plusieurs administrations locales, hôpitaux publics, écoles et entreprises privées, et de rassembler des informations sur le nombre de femmes et de filles qui ont été sanctionnées pour contravention à cette interdiction». De ces quelques lignes se déduit a contrario que, si une évaluation des mesures mises en place est demandée, l'interdiction du port du foulard – sur lequel se focalise le Comité – n'est pas remise en cause par ce dernier.

### Et demain ?

Ce bulletin qui nous est délivré par des experts de l'ONU doit nous inviter à prendre encore plus à bras-le-corps la question de l'élimination des discriminations à l'égard des femmes. Le chantier reste immense et la vigilance plus que jamais de mise. Et ce, dans tous les domaines. À titre d'exemple, lorsqu'au point 1.7 de son accord, le gouvernement fédéral indique vouloir encourager la participation au travail et, pour ce faire, prévoit notamment qu'«un cadre pour la mise en place d'un service à la collectivité pour les chômeurs de longue durée sera élaboré», on peut légitimen-

**Ce bulletin qui nous est délivré par des experts de l'ONU doit nous inviter à prendre encore plus à bras-le-corps la question de l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.**

ment craindre un effet «domino» discriminant pour les femmes. En effet, sans même se prononcer sur la conformité de cette mesure avec la Convention n°29 sur le travail forcé de l'Organisation internationale du travail, le «service à la collectivité» tel que décrit dans l'accord de gouvernement concernera prioritairement les femmes puisque, d'une part, celles-ci sont plus nombreuses à être au chômage (ainsi que le confirment chaque année les analyses statistiques du ministère de l'Économie<sup>4</sup>) et, d'autre part, que le chômage des femmes augmente deux fois plus vite que celui des hommes<sup>5</sup>.

L'important n'étant pas d'unique-ment reconnaître des égaux mais bien d'en faire: au travail!

<sup>3</sup> Il recommande «de prendre des mesures visant à décourager le recours aux services de prostitution, notamment d'envisager d'ériger en infraction l'achat de services sexuels».

<sup>4</sup> «Le marché du travail en chiffres relatifs», sur <http://statbel.fgov.be>.

<sup>5</sup> «Le marché du travail en Belgique en 2012», communiqué de presse du SPF Économie, mis en ligne le 28 mars 2013, sur <http://statbel.fgov.be>.

# Le masculinisme, racisme ordinaire?

Depuis des milliers d'années, le rapport masculin-féminin s'organise selon une hiérarchie immuable. Institué avant l'émergence des civilisations, ce pouvoir des hommes sur les femmes s'est répandu sur la planète et confère, aujourd'hui encore, énormément de priviléges aux hommes, même dans les sociétés les moins inégalitaires comme la nôtre.

Par Patric Jean  
Auteur, réalisateur<sup>1</sup> et porte-parole de Zéromacho<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Patric Jean a notamment réalisé *La domination masculine* (2009), *Les enfants du Borinage, lettre à Henri Storck* (1999). Dernier ouvrage fraîchement paru: *Les hommes veulent-ils l'égalité?*, Paris, Belin, coll. «Égale à égal», 2015.

<sup>2</sup> Cf. <https://zeromacho.wordpress.com>.

<sup>3</sup> Francis Dupuis-Déri, «Le discours de la "crise de la masculinité" comme refus de l'égalité entre les sexes: histoire d'une rhétorique antiféministe», in *Cahiers du genre*, n°52, 2012/1.

<sup>4</sup> Susan Faludi, *Backlash, la guerre froide contre les femmes*, Paris, éditions des Femmes, 1993.

On n'a jamais vu dans l'histoire un groupe social dominant remettre spontanément ses avantages en question. Il faut pour cela des révoltes menées par les opprimés contre ceux qui les oppriment. C'est ce qui se déroule depuis un siècle en Occident. Le féminisme impose un bouleversement complet de l'organisation sociale. On voit bien que, comme toujours dans ce cas de figure, cette révolution entraîne une contre-révolution, mouvement qui s'oppose au changement afin de préserver ses avantages, ses priviléges, ses richesses.

## Retour de manivelle

Le groupe social masculin n'a, en effet, aucun intérêt à accepter que son autorité soit remise en question. Avantages matériels, symboliques, dans le domaine intime, public, professionnel, politique, spirituel... La place est trop confortable pour la partager. C'est pourquoi, dès que les femmes ont remis en question le rapport de domination qui les opprimait, le pouvoir masculin organisa une digue pour les empêcher d'aller plus loin dans leurs revendi-

cations. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, on incarcéra les suffragettes anglaises pour faire taire leur exigence d'accès au droit de vote pour les femmes. À chaque nouvelle demande, la dérision, l'insulte ou la violence ont été utilisées pour arrêter net le mouvement des femmes vers l'égalité.



## L'Antiféminisme



l'égalité étaient des «illuminées», «hystériques», «en manque sexuel», «lesbiennes»... s'est structuré dans une pensée politique: le masculinisme.

Ce masculinisme (ou antiféminisme) contemporain est né dans les années 80 avec l'émergence de «groupes de pères» en Europe, puis dans le monde

anglo-saxon. Ces mouvements affirment défendre les droits des pères bien que leurs revendications poursuivent un autre but: le droit des hommes<sup>5</sup> à qui les femmes auraient imposé leurs vues. Ils considèrent que le groupe masculin est victime d'une oppression systémique et que les femmes jouissent de priviléges injustes. Les hommes

<sup>5</sup> Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le Mouvement masculiniste au Québec, l'antisémitisme démasqué*, Montréal, éditions du Remue-ménage, 2008.

subiraient une image dégradée, seraient victimes de violence conjugale et réduits au suicide. L'idéologie masculiniste utilise ainsi la rhétorique féministe de l'égalité, mais en la renversant. Les masculinistes organisés en groupes de pères tentent ainsi de démontrer, contre toute statistique, que les hommes sont exclus de la vie de leurs enfants. Certains d'entre eux prônent un patriarcat dur et légitimé par une vision essentialiste, quand d'autres nient la domination masculine, estimant qu'il s'agit d'un mythe.

### Manipulations idéologiques

Ayant moi-même infiltré des groupes masculinistes radicaux à Montréal, j'ai entendu comment les leaders du mouvement considéraient la lutte «des pères» comme un cheval de Troie, idéal pour apparaître dans les médias sur une thématique qui ne peut que les rendre audibles. Car leur argumentation se fonde sur des manipulations idéologiques très perverses. Le fait que la grande majorité des hommes ne demandent pas la résidence alternée pour leurs enfants après une séparation n'est plus analysé comme le résultat d'une organisation familiale où les femmes ont en charge les tâches domestiques et parentales, les hommes se consacrant plus à leur carrière et à leurs loisirs. La démission ou la paresse de nombreux pères devient, dans leur raisonnement, la preuve que les hommes sont écartés de leurs enfants. Pourtant, on voit bien que le nombre des pères qui n'ont plus de contact avec leurs enfants explose dans les statistiques lorsque l'on considère les hommes qui sont à nouveau en couple et ont un enfant dans le cadre de cette nouvelle union<sup>6</sup>. C'est la

situation du père qui apparaît comme la variable opérante, pas celle de la mère.

Pire encore, dans les années 80, un psychologue américain du nom de Richard Gardner, qui considérait les relations sexuelles entre adultes et enfants comme une «pratique positive», inventa un «syndrome d'aliénation parentale». Sous la plume de cet auteur publié uniquement par lui-même, ce SAP serait le signe de mères qui voudraient écarter les pères de leurs enfants, en les accusant faussement de violences sexuelles pratiquées sur ceux-ci. En toutes lettres, Gardner affirme que toute accusation de ce type doit d'abord être considérée comme mensongère. Le mouvement masculiniste a donc repris et popularisé ce concept de SAP au point qu'il est aujourd'hui régulièrement utilisé lors de plaidoiries en justice familiale, souvent dans l'ignorance complète des conditions de son émergence. Avec comme résultat que bon nombre d'enfants qui ont dénoncé des viols commis par leur père se retrouvent confiés à celui-ci, la mère étant considérée comme «dénonciatrice calomnieuse» au nom du SAP de Gardner (et parfois même condamnée à ce titre).

Aujourd'hui, beaucoup d'hommes voient bien que les femmes qui réclament l'égalité ont raison, de la même manière que beaucoup de Blancs ne pouvaient nier l'injustice de la ségrégation raciale. Mais comme on le voit avec les masculinistes, le chemin est encore long pour que chacun d'entre nous, s'améliorant lui-même pour améliorer le monde, n'accepte le fait que nos priviléges masculins sont injustes et qu'il faut les abandonner. 

<sup>6</sup> Arnaud Régnier-Loillier, «Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture entre le père et l'enfant», dans *Population & Société*, n°500, mai 2013.

# Au nom de l'égalité hommes-femmes

S'il peut être difficile de choisir un prénom pour son enfant, s'accorder sur le nom de famille peut aussi désormais relever du casse-tête. D'autant que derrière la transmission du nom des parents à l'enfant se cache un réel enjeu pour l'égalité des femmes et des hommes.

Par Michel Pasteel  
Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

En 2012, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) avait pris l'initiative d'interpeller le monde politique dans un avis<sup>1</sup> afin que les noms des deux parents soient transmis à leur enfant en vue d'assurer une égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'Institut y constatait que les règles de transmission du nom à l'enfant constituaient une discrimination fondée sur le sexe et violaient les réglementations internationales qui condamnent toute discrimination entre les hommes et les femmes. La loi belge n'autorisait pas une femme mariée ou une femme vivant en union libre avec un homme, à donner son nom de famille à ses enfants ni à adjoindre son nom de famille à celui du père.

La recommandation de l'Institut visait l'imposition du double nom de famille, le choix de l'ordre des noms étant laissé aux parents.

### Une nouvelle loi

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, la loi du 8 mai 2014 qui instaure l'égalité de l'homme et

de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant est entrée en vigueur. Si cette loi ne va pas aussi loin que l'aurait espéré l'Institut, elle a cependant le mérite de permettre aux femmes de transmettre leur nom à leur enfant. En cas d'accord des parents, cette loi abandonne la priorité absolue du nom du père. Les parents peuvent désormais attribuer à l'enfant le nom du père, le nom de la mère ou les deux dans l'ordre choisi par les parents. Cela concerne tous les enfants qui naissent à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 ainsi que les enfants mineurs nés avant cette date et qui n'ont pas encore de frère ou de sœur majeurs au 1<sup>er</sup> juin. Pour ces derniers, les parents disposent d'un an pour faire une déclaration conjointe à l'officier de l'état civil de leur administration communale concernant le choix de nom qu'ils auront fait pour leur(s) enfant(s).

### Toujours une discrimination fondée sur le sexe

Toutefois, si les parents ne trouvent pas d'accord, ou en l'absence de choix, l'enfant reçoit automatiquement le

<sup>1</sup> IEFH, «Avis concernant la modification des règles du Code civil sur la transmission du nom à l'enfant», 13 juin 2012, sur <http://igym-iefh.belgium.be>.



<sup>2</sup> IEFH, «Le nom de famille des mères et des pères inégaux devant la loi», communiqué de presse, 28 novembre 2014, sur <http://igvm-iefh.belgium.be>.

nom de famille du père. Ainsi, le père dispose d'un droit de veto qui lui permet d'éviter que l'enfant reçoive (aussi) le nom de la mère. Cette disposition est discriminatoire envers les femmes. Avec la loi actuelle, aucune protection égalitaire du droit à la vie privée et familiale n'est garantie aux femmes. En outre, la perpétuation de cette tradition patriarcale permise par la loi maintient les relations de pouvoir entre hommes et femmes. Sans oublier que laisser la possibilité aux hommes plutôt qu'aux femmes de transmettre leur nom est susceptible d'induire un souhait des parents plus marqué pour

la naissance ou l'adoption d'un garçon plutôt que d'une fille, en vue de perpétuer le nom de famille à travers les générations futures.

### Recours à la Cour constitutionnelle

L'Institut, constatant la persistance de cette discrimination, a introduit une requête le 26 novembre dernier devant la Cour constitutionnelle pour annuler l'article de la loi prévoyant le droit de veto du père<sup>2</sup>.

Si l'Institut avait reçu de nombreuses plaintes avant l'entrée en vigueur de cette loi, de femmes et d'hommes, qui contestaient le manque de liberté et la discrimination dans la transmission du nom à l'enfant, depuis l'entrée en vigueur de celle-ci, ce sont d'autres formes de signalements qui lui sont parvenus. Principalement issus de femmes souhaitant se joindre formellement à l'action de l'Institut et dénoncer l'abus de pouvoir dont elles sont victimes.

Il s'agit de situations propres à soulever l'indignation telles que le refus du père de voir le nom de la mère ajouté au sien pour des raisons tenant de la vengeance suite à un divorce, de la volonté de continuer à asseoir sa domination après avoir été violent pendant le mariage ou après avoir abandonné une femme enceinte et son premier enfant. Parfois les conflits entre parents sur la transmission de leurs noms à leur(s) enfant(s) naissent du désir profond de certains pères d'avoir la certitude que leur nom sera perpétré, parfois ils sont aussi le reflet d'une volonté de domination de l'homme sur la femme. Domi-

nation exacerbée notamment dans les cas de divorces ou conflits dans lesquels le dialogue et la conciliation n'ont plus leur place.

Par conséquent, l'Institut recommande, en cas de désaccord entre les parents ou d'absence de choix, d'utiliser automatiquement le double nom de famille avec une règle neutre, du type tirage au sort par l'officier d'état civil pour définir l'ordre des deux noms.

### Inégalités dans les faits

D'autres pistes ont déjà été explorées dans les travaux parlementaires, mais l'Institut met en garde: modifier la règle en laissant aux parents la primeur et le choix entre le nom du père, celui de la mère ou le double nom, dans l'ordre souhaité, ne répondrait qu'à une égalité formelle entre les hommes et femmes. Cette option ne garantirait pas une nécessaire égalité dans les faits. En effet, il est plus que probable que, cédant à la tradition ou à la pression que notre société fait peser sur les femmes, ce soit le nom du père qui soit le plus souvent transmis.

Dans l'intérêt de l'enfant et de l'égalité des femmes et des hommes, il est important de réformer et d'unifier les règles applicables, dans la plus grande mesure du possible et en tout cas, lorsque la filiation est établie vis-à-vis de deux parents (de sexe opposé) et quelle que soit la situation familiale: mariage, concubinage, cohabitation, famille recomposée, adoption.



Toute plainte ou demande d'information relative à une discrimination fondée sur le sexe peut être adressée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou par courriel à [hommesfemmes@iefh.belgique.be](mailto:hommesfemmes@iefh.belgique.be).

# Droits des femmes, précarités et pauvreté à Bruxelles

Que demanderaient aux politiques les femmes vivant dans la précarité ? L'Observatoire de la santé et du social leur a posé la question.

Par Laurence Noël

Sociologue à l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale

L'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale élabore tous les deux ans la partie thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Pour ce faire, la participation des personnes directement concernées à l'analyse est systématique. L'édition 2014 a pour titre *Femmes, précarités et pauvreté à Bruxelles* et l'une des sections de ce rapport traite directement des droits des femmes tels qu'exprimés par des femmes en situation de précarité et de pauvreté. Lors des entretiens, pour aller au-delà du factuel et du recueil de données, elles ont été interrogées sur ce qu'elles diraient ou demanderaient à un homme ou une femme politique. Le présent article en esquisse une brève synthèse.

## Des femmes précarisées s'expriment

De manière générale, les femmes rencontrées<sup>1</sup> ont demandé :

- ✓ des revenus dignes parce que le montant de la plupart de leurs revenus ne leur permet pas aujourd'hui de vivre dignement, qu'il s'agisse de revenus

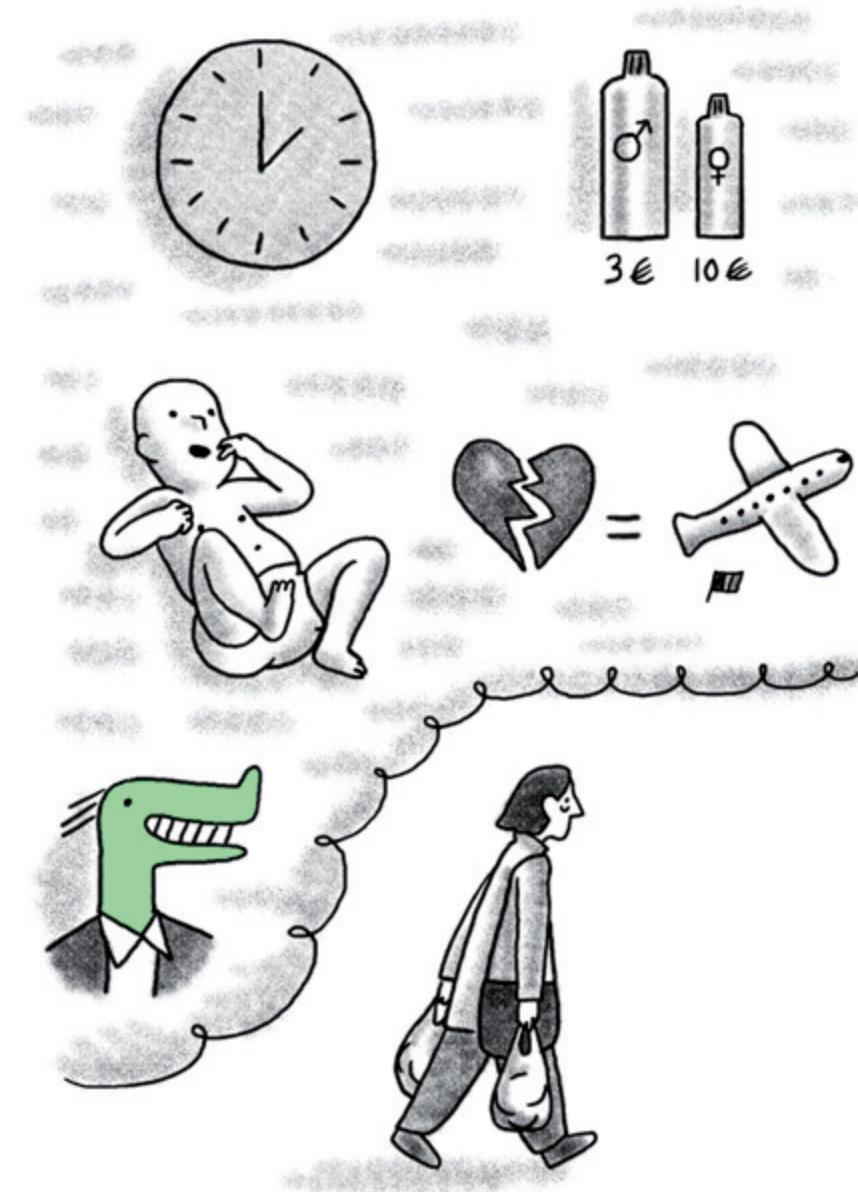
du travail (temps partiels, intérim, contrats précaires...), de revenus de remplacement (chômage...) ou de diverses allocations d'aide sociale (GRAPA, (E)RIS...) et plus encore pour des femmes cheffes de familles monoparentales, femmes âgées isolées par exemple.

- ✓ des possibilités de se loger autrement. Le logement social reste encore insuffisamment accessible alors qu'il est l'unique clé pour s'en sortir financièrement. Outre l'augmentation et la rénovation de ce parc, des alternatives doivent être proposées (allocations, habitats solidaires...). Le logement privé demeure trop onéreux avec des prix en constante augmentation, parfois insalubres, avec des modalités de location illégales et parfois abusives. L'absence d'alternatives mène au confinement dans ces situations.

- ✓ un accès à plus d'emplois. Les femmes rencontrées ont demandé d'avoir accès à plus d'emplois, qu'elles recherchent sans succès malgré le fait d'avoir souvent suivi plusieurs

formations. Elles aimeraient en outre qu'on leur propose autre chose que des métiers assignés au féminin ou qu'elles estiment qui ne leur conviennent pas (niches d'emplois).

- ✓ des possibilités d'accès au même salaire que les hommes, des conditions de travail similaires estimant qu'elles sont discriminées en raison de leur sexe, de leur nationalité, de



<sup>1</sup> Le panel était constitué de 66 femmes âgées de 22 à 88 ans, aux profils socio-économiques, origines, régimes linguistiques, situations familiales, statuts et états civils très variés.

leur couleur de peau, d'un attribut religieux comme le voile...

- ✓ une aide sociale globale polyvalente et non standardisée, capable de traiter simultanément plusieurs types de demandes pour une même personne mais qui prenne également en considération toutes les spécificités de la situation dans sa singularité sans pénalisation des droits (cohabitation...).
- ✓ un accès plus large et plus simple à de l'aide à domicile et à des infrastructures pour la petite enfance (crèches, écoles).



Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, «Femmes, précarités et pauvreté», cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune: Bruxelles, 2015, x p., disponible sur <http://www.observatbru.be>.

### Aide sociale: toujours plus de conditions

En termes de droits encore et au-delà des demandes exprimées, pour des femmes en situation précaire et de pauvreté, les évolutions des formes de l'aide sociale vont largement dans le sens de l'individualisation des politiques avec une emphase sur une forte responsabilisation des individus et la contractualisation de l'aide publique. Des données qualitatives et entretiens avec des professionnels de première ligne montrent un accroissement des délais, des difficultés et des conditions à l'octroi et/ou au maintien des droits (accès à l'information, critères, procédures à suivre...). Si ces tendances concernent tous les individus, de nombreuses femmes ont insisté sur les difficultés à se conformer aux obligations liées à l'octroi de ces droits et à leurs effets dans leurs vies quotidiennes.

2 Métiers de service d'exécution, soins du corps, aide et soins aux personnes, nettoyage...

Lorsque l'on étudie les processus de précarisation à l'échelle individuelle et structurelle, on constate que la plupart

des droits des femmes se rétrécissent avec le temps: d'une part, en termes d'égalité hommes-femmes, quand une inégalité ou discrimination (pré)existe dans une situation donnée *parce que l'on est une femme* (emplois précaires prioritairement proposés aux femmes précaires, secteurs «assignés au féminin»<sup>2</sup>, écart salarial, *gender pension gap*, discriminations sur base du sexe, partage de divers types de responsabilités...), celle-ci peut participer à la dégradation des situations de vie et éventuellement précariser. D'autre part, en termes de droits fondamentaux (comme le droit à la dignité, le droit au logement, le droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la participation à la vie culturelle...), quand *le fait d'être une femme* (enceinte, de couleur, voilée, peu formée, qui ne parle pas le français...) rend l'accès à un emploi, à un logement, à un revenu, à la santé plus complexe et accentue la discrimination ou l'inégalité pouvant mener à une précarisation.

Le rapport *Femmes, précarités et pauvreté à Bruxelles* est l'occasion de constater une nouvelle fois qu'en bien des lieux, en bien des moments, les mécanismes de précarisation et d'inégalités de genre se croisent et peuvent se renforcer mutuellement. Et ce, dans un contexte de plus en plus instable et incertain au niveau de la sécurité sociale, des revenus, de l'emploi, du logement et des situations familiales avec, dans les parcours de vie, des événements «communs» et universels (séparation, naissance, maladie, décès, chômage, hospitalisation, obligation de déménager...) qui peuvent s'avérer déstabilisants, précarisants et appauvrissants.



# Mutilations génitales féminines: état des lieux

Plus de 130 millions de filles et de femmes de par le monde ont subi une forme de mutilation génitale: clitoridectomie, excision, infibulation ou toute autre intervention nocive pratiquée sur les organes féminins à des fins non thérapeutiques. Trente millions d'autres filles risquent d'en être victimes au cours des dix prochaines années<sup>1</sup>. Et la Belgique n'est pas épargnée.

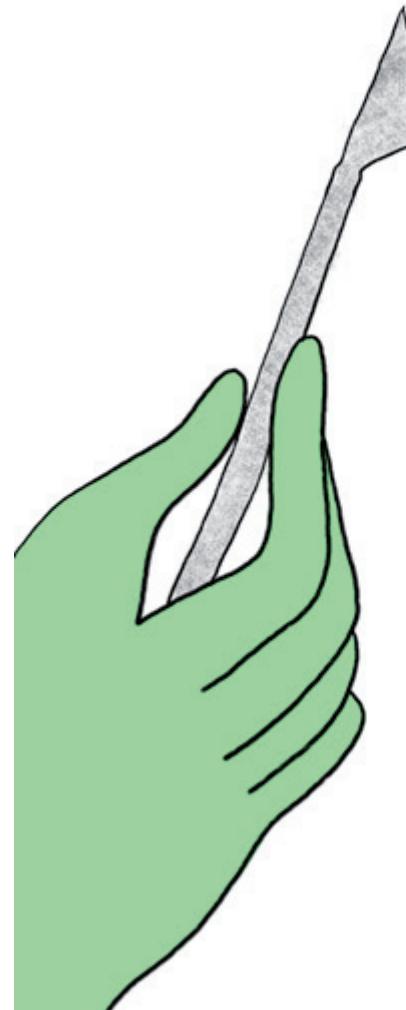
Par Fabienne Richard

Sage-femme, MSc, PhD, directrice du GAMS Belgique et chercheuse invitée à l'Institut de médecine tropicale d'Anvers

Si plus de 27 pays africains sont concernés par les mutilations génitales féminines (MGF), d'autres pays moins connus au Moyen-Orient ou en Asie les pratiquent également, comme l'Irak (population kurde) ou l'Indonésie. En Afrique, la prévalence diffère beaucoup selon les régions, y compris au sein même des pays. Le groupe ethnique et la région de résidence en sont les facteurs déterminants. La pratique est très ancienne, elle remonte au temps des pharaons en Haute-Égypte. Aujourd'hui, on continue à exciser les filles pour les «purifier», pour assurer leur virginité et les rendre «mariables». L'excision est devenue une norme sociale. Les mutilations génitales sont une violence de genre, et elles sont souvent le début d'autres violences: mariage forcé, grossesse non désirée et précoce due au non-accès à la contraception et aux rapports non consentis au sein du couple, violences intrafamiliales, lévirat<sup>2</sup>...

Tous les types de mutilations peuvent entraîner des complications à des degrés divers. Il n'y a pas de «petite» mutilation. Les complications immédiates sont l'hémorragie et les infections, des fillettes pouvant y laisser leur vie. Les complications possibles à long terme sont des infections urinaires et génitales récidivantes, des douleurs chroniques, la perte du désir et plaisir sexuels, des risques de déchirures et hémorragie à l'accouchement.

Pour les familles établies en Europe, même si la migration réduit le risque d'excision, elle ne l'efface pas complètement car la pression sociale est toujours présente, et des familles envoient leurs filles dans le pays d'origine pour être excisées ou organisent des excisions en Europe via des exciseuses traditionnelles ou des médecins qui acceptent de le faire illégalement (puisque la pratique est punie dans la majorité des pays européens).



## Et en Belgique?

Au 31 janvier 2012, on estimait à 48 092 le nombre de femmes et filles originaires d'un pays où l'excision est pratiquée. Parmi celles-ci, 13 112 sont très probablement excisées et 4084 risquent de l'être<sup>3</sup>. La Région flamande (6761 filles et femmes déjà excisées ou risquant de l'être) et la Région de Bruxelles-Capitale (5831) sont les régions les plus concernées suivies de la Région wallonne (3303). On doit y ajouter 1300 filles

et femmes demandeuses d'asile qui n'ont pas été réparties dans les trois régions, comme elles ne sont pas enregistrées au registre national. Les données désagrégées par province nous renseignent sur la répartition de la population cible entre les grandes villes du pays. Après Bruxelles (5831 filles et femmes excisées ou à risque de l'être), les provinces les plus concernées sont Anvers (3125) et Liège (1794).

Le risque d'excision existe en Belgique comme le montrent différentes études: en 2006, une enquête réalisée auprès de gynécologues flamands (334 répondants/724 questionnaires envoyés) montrait que 58,4% des répondants avaient vu en consultation une ou des femmes/filles mutilées<sup>4</sup>. Parmi 328 répondants, six ont reçu une demande d'excision et 13 ont été questionnés pour savoir si l'excision pouvait se faire en Belgique.

<sup>3</sup> Dominique Du-bourg et Fabienne Richard, *Étude de prévalence des femmes excisées et des filles à risque d'excision en Belgique*, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, 2014.

<sup>4</sup> Els Leye E., Ilse Ysebaert, Jessika Deblonde, Patricia Claeys, Gert Vermeulen, Yves Jacquemyn, et al., «Female genital mutilation: knowledge, attitudes and practices of Flemish gynaecologists», in *The European Journal of Contraception and Reproductive Health Care*, n°13(2), 2008, pp. 182-190.

<sup>1</sup> *Female Genital Mutilation/Cutting: a statistical overview and exploration of the dynamics of change*, UNICEF, New-York, 2013

<sup>2</sup> Remariage avec le frère du mari en cas de décès.

## Lutter contre ces pratiques

L'intégration des mutilations génitales féminines, des mariages forcés et des violences liées à l'honneur dans le Plan d'action national contre les violences 2010-2014 a permis de soutenir le travail de terrain. Du côté des avancées, le GAMS Belgique,

*5 Croyances, traditions et délivrances des soins médicaux.*

*Rapport du groupe de travail Éthique et économie : gynécologie-obstétrique et multicultura- lité, Bruxelles, Groupement des gynécologues obstétriciens de langue française de Belgique, 2009.*

*6 Marie De Brouwere, Fabienne Richard et Myriam Dieleman, Recherche-action sur les signalements de mutilations génitales féminines. Enquête menée au sein des associations belges spécialisées, Bruxelles, GAMS Belgique, 2013.*

*7 Marie De Brouwer, «Kit de prévention des mutilations génitales féminines», mis en ligne le 27 mai 2014, sur <http://www.strategiesconcernees-mgf.be>.*

## Les mutilations génitales sont une violence de genre, et elles sont souvent le début d'autres violences.

en conséquence), disponible en néerlandais et français, a été lancé officiellement à l'occasion de la journée contre l'excision ce 6 février 2015<sup>7</sup>.

Reste encore à introduire la thématique dans la formation de base des professionnels de la santé, des secteurs social et juridique, à améliorer la chaîne d'information entre les différents organismes qui suivent les infos car on perd de vue des familles à risque –on pourrait prendre exemple sur la Hollande et de son dossier informatisé unique de médecine préventive de 0 à 18 ans– et à renforcer le travail de prévention via un soutien structurel aux associations de terrain, car le financement annuel fondé sur une approche projet rend le statut des ASBL très précaire. 

# Les multiples inégalités de genre du marché du travail

Temps partiel, emplois temporaires, crédits-temps, interruptions de carrière, revenus d'intégration, salaires et pensions moins élevés : les femmes gagnent toujours moins que les hommes.

Par Michel Pasteel  
Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Depuis le traité de Rome de 1957 et son article 119, un employeur doit rémunérer de la même façon un travailleur et une travailleuse exerçant le même emploi. Comment alors expliquer l'écart salarial persistant en Belgique ? Tenter de répondre à cette question nous renvoie à d'autres inégalités sociales et de genre. En Belgique, l'écart salarial a certes plutôt tendance à diminuer ces dernières années. Le rapport écart salarial 2014 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes montre que ce dernier est passé de 15% à 10% en 5 ans. Il s'élevait encore à 19% à la fin des années 90. Et la Belgique fait d'ailleurs bien mieux que la moyenne européenne qui s'élève, elle, à 16%.

### Bonne nouvelle ? Pas si simple...

Il s'agit ici de l'écart salarial calculé sur une base horaire. Sur une base annuelle, l'écart salarial est beaucoup plus élevé (23%) et surtout il ne diminue pas. Une grande partie de l'explication réside dans le temps partiel qui reste l'apanage des femmes puisque près de 45% des travailleuses

salarierées sont à temps partiel contre seulement 10% des travailleurs salariés. Non seulement la conciliation des temps de travail repose encore et toujours sur les femmes, mais le marché du travail garde des attentes très stéréotypées. Un employeur comprendra plus facilement qu'une femme prenne congé pour rester auprès d'un enfant malade ou qu'elle diminue son temps de travail pour raisons familiales tandis qu'un homme est encore et toujours censé donner la priorité à sa vie professionnelle. Et les résistances à l'égalité sont multiples : les employeurs, les syndicats, les hommes et même les femmes ont assimilé ces inégalités.

Alors que les femmes sont au départ «plus et mieux diplômées» que les hommes, elles restent majoritairement présentes dans des secteurs moins valorisés et organisés «dans le sens» du travail à temps partiel et du travail temporaire, comme les secteurs des services, de la distribution ou du nettoyage. Le temps partiel est aussi un véritable piège en termes d'accès à la formation et à la promotion ainsi qu'une catastrophe pour



la pension: l'écart de pension entre femmes et hommes s'élève ainsi à 23% !

Aujourd'hui, si les inégalités salariales entre les femmes et les hommes se réduisent, les inégalités entre les travailleurs à temps plein et à temps partiel continuent, elles, à se creuser.

Au-delà de la question de l'écart salarial c'est donc celle, plus large, de la qualité de l'emploi qui est ici centrale.

La crise de 2008 a sans aucun doute affecté l'emploi «permanent» et à temps plein. L'augmentation, entre 2008 et 2013, de la part du temps partiel dans l'emploi total, et ce,

tant chez les hommes que chez les femmes, en Belgique et ailleurs en Europe le confirme. Or l'emploi à temps plein est le plus à même d'assurer un niveau de vie décent. Le risque de pauvreté lié au temps partiel et aux emplois temporaires (5,9%) est en effet plus important que celui lié à l'emploi à temps plein et stable (3,5%). Plus interpellant encore, le nombre de personnes vivant dans un ménage dont l'intensité de travail est très faible a augmenté de 6%, passant de 11,7% en 2008 à 17,7% en 2013<sup>1</sup>.

#### Définir les priorités

Alors qu'on parle de la nécessité d'augmenter le taux d'emploi des femmes, d'allonger la carrière et de flexibiliser le temps de travail, l'heure est à la définition des priorités.

Premièrement, l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi nécessite la création d'emplois de qualité. Si l'augmentation du taux d'emploi des femmes est une priorité, notamment en vue d'atteindre les objectifs européens à l'horizon 2020, elle ne peut se faire au détriment de la qualité et du bien-être au travail. Un deuxième point concerne l'offre, indispensable, de places d'accueil de qualité et accessibles financièrement pour les enfants en bas âge (0-3 ans) et pour les personnes dépendantes. Outre l'accueil, il faut continuer à développer les congés qui permettent aux travailleurs-euses de diminuer temporairement leur temps de travail tout en conservant leurs

**Aujourd'hui, si les inégalités salariales entre les femmes et les hommes se réduisent, les inégalités entre les travailleurs à temps plein et à temps partiel, continuent, elles, à se creuser.**

<sup>1</sup> Selon l'indicateur de la Stratégie Europe 2020, une personne présente une faible intensité de travail (*Low Work Intensity - LWI*) lorsqu'elle est âgée de 0 à 59 ans et qu'elle vit dans un ménage où les adultes ont travaillé moins de 20% du temps de travail potentiel au cours de l'année écoulée.

# Femmes et leadership : briser le « plafond de verre »

Pour beaucoup, l'association des termes « femmes » et « leadership » évoque tantôt un concept sexy tantôt une curiosité suspecte, voire une crainte. Alors que pour d'autres, c'est un chemin sûr et incontournable vers la réduction de toutes les formes d'inégalités et de violences dont sont victimes les femmes.

Par Aïcha Ayari  
Attachée parlementaire au Parlement européen

Si la question du leadership est devenue le cheval de bataille des associations de défense des droits des femmes, elle reste largement absente des agendas politiques, et ce, malgré une forte demande.

Dans le contexte global de la lutte pour l'amélioration des conditions des femmes, le leadership féminin est «*un processus d'influence qui nécessite d'avoir un but, une vision, pour atteindre un objectif commun*». La question du leadership s'adresse ici exclusivement aux femmes. D'une part, elles représentent, d'après les chiffres des Nations unies, la majorité de la population mondiale. D'autre part, elles sont largement exclues des processus de décision dans la sphère publique comme privée. Le leadership est avant tout «*inclusif, participatif et démocratique*» et permettra de développer et/ou de renforcer le pouvoir d'action des femmes ainsi que leurs qualités intra et interpersonnelles. Dès lors, le leadership apparaît comme une locomotive destinée à ancrer durablement un ensemble d'actions marquant

le changement de positionnement des femmes à l'égard d'elles-mêmes et du monde qui les entoure. D'abord vécu intérieurement, le leadership est un sentiment qui se développe à mesure que l'action apparaît nécessaire pour amorcer le changement. Il agit comme un puissant symbole dans l'imaginaire; il forge et renforce. Il finit par être l'expression d'une liberté valorisante; celle de «*pouvoir penser, dire, faire, exiger, négocier, influencer ou imposer*». Ainsi, les femmes candidates au leadership se dotent des capacités d'impulser, d'orienter et d'influencer.

## Le leadership en action

Les acteurs de terrains, tels que l'Association démocratique des femmes du Maroc, Femmes et Leadership en Tunisie ou encore Actions in the Mediterranean (AIM) à Bruxelles plaident pour une réelle intégration de l'axe leadership dans les politiques publiques et multiplient les appels en faveur d'une reconnaissance politique, économique, sociale et culturelle du leadership.



Dans la foulée des révoltes arabes, en particulier au Grand Maghreb, le rôle politique, social et associatif des femmes s'est accru et est appelé à croître à mesure que les horizons démocratiques s'élargissent. Cependant, se heurtant à un monde essentiellement masculin où le poids des traditions et les discriminations dominent, la majorité des femmes se retrouvent dans une course inégalitaire par manque d'expérience, de connaissances et de compétences. Les outils dont elles disposent sont insuffisants et leur pouvoir d'ac-

tion est réduit à son minimum. C'est dans ce cadre qu'en 2014, Simone Susskind, présidente de l'AIM, lance l'initiative « Femmes leaders de demain »<sup>1</sup>. Soutenu par la Fondation H. Böll et la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce projet pilote permet à des femmes algériennes, tunisiennes, marocaines et belges de participer à des cycles de formations sur le leadership dans chacun de ces pays. Ces femmes veulent être des leaders ; soit elles sont déjà engagées dans l'associatif et/ou dans la politique, soit elles ambitionnent de le faire. Pour Simone Susskind : « *Le projet vise à les accompagner dans l'apprentissage du leadership, à les aider à se doter des outils nécessaires, à mieux définir les contours de leur projet sociopolitique. L'idée est qu'elles acquièrent les attributs d'un leader capable de fédérer et de mobiliser les énergies autour d'un projet ou d'une action collective. Nous essayons de casser ce cercle vicieux qui affaiblit les femmes confrontées à de nombreux préjugés et stéréotypes. Nous allons beaucoup plus loin que l'empowerment; on se concentre sur la fonction de leader. Depuis le début de nos travaux, les 20 participantes ont effectué un travail important sur leur confiance en elles-mêmes; la plupart se sont ouvertes et ont pris de l'assurance, elles se sont découvertes autrement. Elles sortent des sentiers battus et se renforcent dans l'exercice de leur leadership par la mise en réseau, l'échange d'information et d'expérience, et la construction collective de modèles et de stratégies d'action.* »

### Et les politiques dans tout ça ?

La question du leadership ne peut pas être un sous-dossier dans les politiques destinées à l'amélioration

des conditions des femmes. Certes, il existe ici et là des formations ou des projets sur le leadership, mais rien de conséquent et de centralisé qui puisse répondre aux énormes défis en la matière. L'allocation des budgets destinés à la cause des femmes doit être repensée car in fine, les femmes doivent être en mesure d'en faire bon usage. Actuellement, aucune plateforme ou institution ne met l'accent sur le leadership dans ses domaines d'action prioritaire. À l'heure où l'Europe affirme, du haut de ses 28 voix, son attachement et son engagement à lutter contre toutes les violences faites aux femmes, force est de constater que la question du leadership reste largement absente de l'agenda politique européen. Pourtant, elle est inéluctable, car les femmes sont les vecteurs de paix, d'éducation, de liberté, de prospérité partagée et d'égalité.

Le leadership tel que décrit valorise les femmes, réduit leur vulnérabilité, renforce leur pouvoir d'action et participe à la réduction des inégalités hommes-femmes. Il doit donc être au cœur des politiques publiques à l'instar de nos voisins du Nord qui ont compris que la combinaison genre, empowerment et leadership est une équation gagnante. Celle-ci offre un cadre d'action à toutes les femmes, ouvre le champ des possibles et apporte une réponse globale avec des stratégies modulables en fonction de contextes variés. ♀

<sup>1</sup> Cf. « Femmes leaders de demain », mis en ligne le 29 mars 2014, sur <http://simonesusskind.be>.

# L'Europe des femmes

2015 sera une année très stimulante pour l'égalité hommes-femmes, les droits des femmes et pour le mouvement féministe en Europe et dans le monde. Entre avancées et régressions, focus sur deux chantiers : l'éradication des violences et la participation au processus de décision.

Par Viviane Teitelbaum  
Présidente du Lobby européen des femmes

Cette année, la communauté internationale célébrera le 20<sup>e</sup> anniversaire du programme d'action de Pékin, un instrument des droits fondamentaux des femmes et des filles adopté en 1995. En même temps, l'Union européenne adoptera sa nouvelle stratégie quinquennale sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui devrait être le cadre de l'action de l'UE sur l'égalité et l'autonomisation des femmes. Et cette année encore, le Lobby européen des femmes (LEF) fêtera ses 25 ans d'action féministe et d'activisme à travers l'Europe.

Les femmes et jeunes filles en Europe sont désormais présentes dans toutes les sphères de la société, de l'éducation à l'emploi, exprimant leurs points de vue comme artistes, journalistes, chercheuses ou dirigeantes de communautés. Elles contribuent aux débats politiques et expriment leurs préoccupations.

Cependant, malgré cette image optimiste d'un féminisme renouvelé en Europe, les droits des femmes font face à une régression plus

forte que jamais. D'une part, les groupes ultraconservateurs et religieux remettent systématiquement l'égalité en question, en attaquant les droits sexuels et reproductifs des femmes, l'éducation sexuelle, l'accès des femmes à l'emploi et à la prise de décisions. D'autre part, des coupes financières menacent l'existence même des organisations de femmes et les mesures d'austérité pénalisent les femmes et entraînent un appauvrissement.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union européenne et de ses États membres. Cependant, cet engagement ne se traduit pas en pratique dans la plupart des sphères de la société et de la vie. Le récent climat d'austérité renforce l'idée, pour beaucoup de décideurs et de personnes, que les droits des femmes sont « la cerise sur le gâteau ». Les stéréotypes qui persistent dans toutes les sphères de la société influent sur les choix de filles dans l'enseignement, empêchent les femmes d'accéder à certains emplois, ont une incidence sur la santé des



femmes et des filles, légitiment la violence et le sexism, véhiculent des messages sur le rôle des femmes dans la société... Aujourd’hui, l’évolution des mentalités reste un défi constant pour le mouvement des femmes.

#### **Violences multiples**

Les violences à l’encontre des femmes et des filles concernent, entre autres, le harcèlement sexuel, la prostitution et l’exploitation sexuelle, le viol conjugal, l’inceste, la pornographie, les violences psychologiques, les mutilations génitales féminines, la cybervi-

olence et l’intimidation, la publicité sexiste, etc. En plus d’être des causes de souffrances et de traumatismes, ces violences ont des conséquences dévastatrices pour la santé mentale, physique et sexuelle des femmes. La violence est un obstacle majeur à la réalisation de l’objectif de l’égalité. De plus, ces violences restent souvent invisibles, banalisées et sous-estimées.

Le Lobby européen des femmes souhaite établir 2016 comme année européenne de la fin des violences à l’encontre des femmes et préconise d’adopter et de mettre en œuvre une stratégie globale de l’Union européenne pour mettre fin à toutes les formes de violences contre les femmes en Europe, y compris la prostitution. Depuis sa création, le LEF demande une action de l’UE contre les violences envers les femmes et a créé en 1997 son Observatoire européen sur les violences faites aux femmes. En 2000, le plaidoyer du LEF a contribué à l’adoption du protocole des Nations unies sur la traite des êtres humains, un phénomène qui touche particulièrement les femmes. Les actions et la campagne du LEF « Ensemble pour une Europe libre de prostitution » comme la publication de *18 mythes sur la prostitution* ont permis de sensibiliser au fait que la prostitution est une violence faite aux femmes et a contribué à l’adoption du rapport « Honeyball » qui pointe le « modèle nordique » comme un exemple réussi pour diminuer la traite, soutenir les victimes et changer les mentalités. La résolu-

## **L’égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l’Union européenne et de ses États membres. Cependant, cet engagement ne se traduit pas en pratique dans la plupart des sphères de la société et de la vie.**

tion « Honeyball » reconnaît la violence inhérente au système prostitué et considère la prostitution comme une violation de la Charte des droits fondamentaux de l’UE. En rejetant la résolution alternative qui appuie l’idée d’une prostitution dite « volontaire », les membres du Parlement européen ont estimé que les phénomènes de la prostitution et de la traite sont indissociables.

#### **La participation dans la prise de décision**

La parité est une question de représentation démocratique et de progrès social conformément aux engagements du traité de l’UE pour la démocratie et les droits fondamentaux. Toutefois, aujourd’hui, les femmes sont toujours sous-représentées partout dans la prise de décision, en raison de la persis-

tance de stéréotypes, d’attitudes patriarcales et de perceptions des rôles. Atteindre la parité est crucial pour la démocratie, les droits et la justice. Il est essentiel que les opinions, les besoins et les désirs tant des femmes que des hommes soient pris en compte à tous les niveaux qui affectent la vie quotidienne des femmes et des hommes dans toute l’Europe et au-delà. Et il est de plus en plus clair que l’autorégulation comme un moyen d’atteindre la parité n’est simplement pas efficace. Sous le taux actuel de progrès, il faudra près de 160 ans pour atteindre l’égalité réelle.

L’égalité entre les femmes et les hommes dans le processus décisionnel est mentionnée comme l’une des priorités de la stratégie européenne (2010-2015), ainsi que dans le Pacte européen pour l’égalité des sexes (2011-2020). Le LEF revendique la parité dans tous les processus décisionnels économique et politique et l’instauration de quotas accompagnés de mesures contraignantes. La revendication d’une commissaire pour l’égalité dans son manifeste a activement contribué à la récente nomination d’une commissaire européenne pour l’égalité hommes-femmes, qui peut être une étape décisive vers une action plus ambitieuse de l’UE. ↗

# Apprendre le respect de soi et de l'Autre

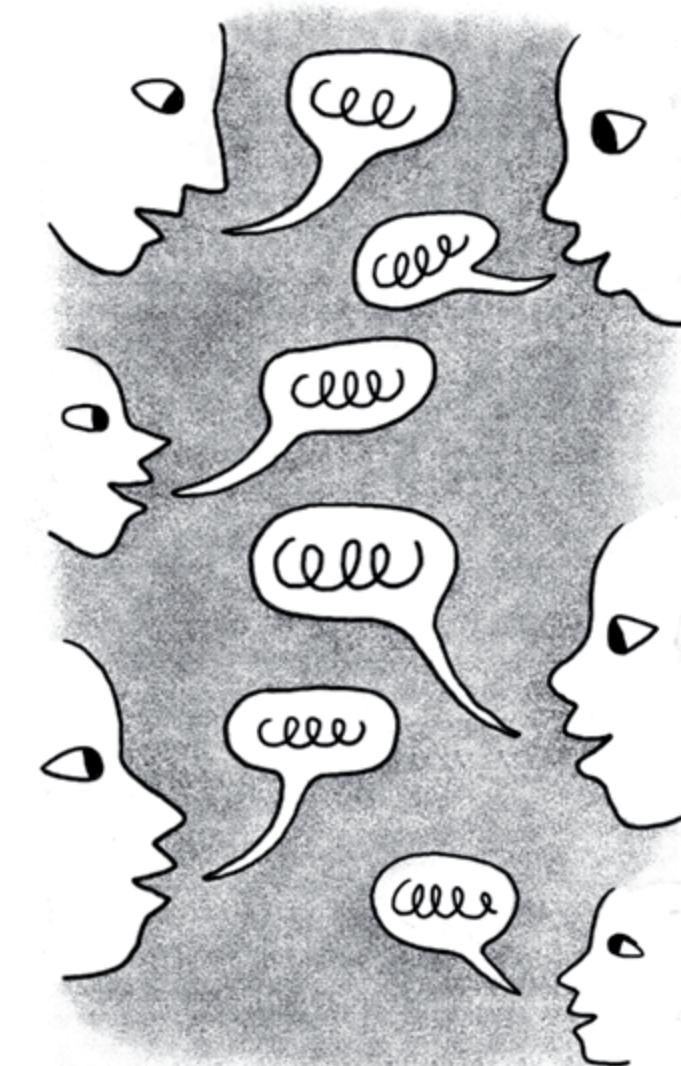
La France a vécu un moment de solidarité nationale fort, le 11 janvier dernier, juste après les attentats criminels qui ont abouti à l'assassinat des membres de l'équipe de «Charlie Hebdo» parce qu'ils exerçaient leur droit au blasphème par le biais des caricatures, et contre des juifs français parce qu'ils étaient juifs. Ces attentats ont été commis par des terroristes djihadistes. On peut marquer notre indignation face à l'obscurantisme, mais on ne peut faire l'économie de la question : comment en sommes-nous arrivés là ?

Par Jamila Si M'Hammed  
Présidente du Comité belge Ni Putes Ni Soumises

En Belgique, l'élan de solidarité s'est également manifesté pour soutenir les Français endeuillés. Nous nous sommes sentis concernés d'abord en tant qu'êtres humains mais aussi, en tant que victimes de cette même barbarie. Le 24 mai 2014, le Musée juif de Bruxelles avait été le théâtre d'un attentat antisémite qui a causé la mort de plusieurs personnes. Des terroristes djihadistes y sont impliqués. C'est l'esprit de janvier 2015 que l'histoire retiendra. Depuis 2006 à ce jour, le Comité belge Ni Putes Ni Soumises (NPNS), par le biais de conférences-débats, de théâtre-débats, mais aussi par des outils tels que le *Guide* et le *Kit du respect*, n'a cessé d'alerter notre société contre cet islamisme rampant, cet obscurantisme larvé qui génère une décomposition du lien social, favorise l'antisémitisme, le racisme, l'homophobie, le sexism, le machisme et la misogynie. La pré-

sence d'un tel cocktail de «mal vie» ne peut qu'aboutir à des inégalités, entre les êtres humains en général et plus spécifiquement entre les hommes et les femmes puisque ce système se structure sur un modèle patriarcal. Si l'intégrisme a gagné du terrain, c'est aussi parce que l'on n'a pas voulu nous entendre ; on ne nous a pas écoutés, dans le but de préserver les différentes sensibilités. Certains ont même été jusqu'à négocier le pacte social avec le radicalisme, autour de l'accès séparé à la piscine ou la viande halal dans certaines écoles par exemple.

Certains ont manifestement opté pour l'aveuglement. Il y a trois institutions qui participent à l'éducation d'un enfant : la famille, les mouvements de jeunesse et l'école. Si les deux premières échappent aux regards de la collectivité, l'école reste donc bien le lieu de transmission de la mixité, de



l'égalité, de la laïcité (la devise du mouvement NPNS) et de la tolérance. Mais alors, comment expliquer qu'un enfant puisse vous dire que «les journalistes l'ont bien cherché», comment expliquer que certains élèves refusent d'adhérer à la minute de silence demandée par l'école ? Il est grand temps de faire l'analyse de la situation pour procéder à quelques change-

ments dans le but de prévenir d'autres vagues de terreur.

## L'école en questions

L'heure est venue d'instaurer un cours de citoyenneté dans les écoles, d'enseigner l'histoire du fait religieux à la place des cours de religion qui séparent les élèves entre eux. Il est grand temps

de valoriser la laïcité de manière active, car elle représente une chance pour le vivre ensemble. La laïcité c'est ce qui nous permet, dans le cadre de la diversité culturelle, d'enrichir notre esprit par la présence de l'Autre, celui qui est différent, sans l'effacer et sans être effacé par cet Autre.

## **La notion de respect est entendue comme un antidote puissant face aux violences rencontrées.**

### **Apprendre à se respecter et respecter l'Autre, c'est donc apprendre comment prendre sa place en société.**

Le cadre laïque offre, grâce à l'esprit critique et l'esprit citoyen émanant de ce cadre, la possibilité de prendre conscience de nos valeurs et du degré de liberté qui s'offrent à nous grâce à ce cadre de vie. Le Comité belge NPNS a conçu des outils de travail: le *Guide* et le *Kit du respect*. Le *Guide du respect* est un livre de 84 pages conçu pour un public jeune, qui répertorie des adresses, des informations juridiques, sociales et autres, une sorte de trousse de secours qui peut aider à s'orienter en fonction de ce que les jeunes recherchent. Le *Kit du respect* comprend un jeu de cartes, des photos et un DVD. Il est destiné à

toute personne désireuse d'apprendre à ces jeunes les principes de mixité, d'égalité et de laïcité. Il s'adresse aussi aux éducateurs, aux enseignants, aux moniteurs... Les photos reprennent des scènes de la vie quotidienne grâce auxquelles on tente de dénoncer les stéréotypes sexistes, homophobes et autres. C'est un outil très intéressant, car il est interactif.

#### **Avec les élèves**

Le *Guide* et le *Kit du respect* traitent des trois grands thèmes que sont les traditions qui nous enferment, les violences et la sexualité. La notion de respect y est entendue comme un antidote puissant face aux violences rencontrées. Apprendre à se respecter et respecter l'Autre, c'est donc apprendre comment prendre sa place en société. Or l'école est aussi le lieu où l'on apprend le respect de soi et celui de l'Autre. Le Comité belge NPNS organise des modules de formation avec des adultes (enseignants, éducateurs) pour leur apprendre à utiliser le *Kit du respect* avec leurs élèves.

Par manque de moyens, nous n'avons pas pu continuer ces modules de formation en 2014. En tant que présidente du Comité belge NPNS, j'ai été invitée, à plusieurs reprises par la direction des différentes écoles secondaires de la région bruxelloise pour débattre de la mixité de l'égalité et de la laïcité, avec les élèves au départ du *Kit du respect*. J'ai procédé à un simple exercice. J'ai formé plusieurs groupes de quatre à cinq élèves. Chaque groupe a reçu une photo traduisant une scène de la vie quotidienne et renfermant un

ou des stéréotypes. Un rapporteur ou une rapporteuse a été désigné(e) dans chaque groupe pour la photo reçue. C'est alors que le dialogue s'est installé avec les élèves. Pour que la parole circule au mieux, la règle d'écoute de l'Autre est de mise.

#### **Le genre au cœur des débats**

Il ressort de ces échanges très instructifs qu'ils aboutissent presque inévitablement à la question du genre, qui n'est rien d'autre qu'une construction sociale qui impose à la femme une place particulière et un rôle particulier. J'apprends de ces échanges que ces jeunes ont une totale méconnaissance de l'Autre et parfois même d'eux-mêmes! Les filles me posent des questions sur la notion de virginité et sont bien incapables de me dire à quoi ressemble l'hymen censé la symboliser ainsi que son emplacement! Les garçons, quant à eux, se sentent investis d'un rôle de protection vis-à-vis des filles et comme contrepartie, ils décident de tout, pour les filles! Ils se montrent les gardiens de la tradition et de la religion.

Ces moments privilégiés m'informent de l'esprit ambiant, en tant que féministes, présidente du Comité belge NPNS, mais aussi en tant que médecin psychiatre désireuse de connaître l'évolution psychologique de notre société. Je me souviens de quelques interventions fortes, celle d'une élève qui a levé le doigt pour me parler, mais donc pour dire aussi à toute la classe qu'elle avait été excisée. Elle avait pour la première fois marqué le désir de l'exprimer publiquement.

Cette intervention s'est produite juste après qu'une élève eut annoncé qu'elle s'était présentée à l'hôpital pour une visite gynécologique et demandé au gynécologue de rédiger un certificat de virginité qu'elle garde précieusement dans un coffre pour le moment venu. Le résultat des ces expériences nous a permis de conclure qu'il fallait que le Comité belge NPNS puisse s'engager avec le CAL, les centres de planning familial et d'autres associations pour stimuler la généralisation, dans nos écoles, des modules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS), que nous nous engagions dans la plateforme AbortionRight pour protéger nos droits acquis vu la recrudescence des mouvements anti-avortement dans toute l'Europe. Mon passage dans ces écoles avec le *Kit du respect* m'a permis aussi de prendre conscience des phénomènes de mariages prétendument arrangés et qui ne sont rien d'autre que des mariages forcés. Cela nous a permis de nous inscrire comme l'un des membres fondateurs du Réseau mariages et migrations avec d'autres associations bruxelloises.

L'urgence actuelle est d'arrêter de dénigrer nos valeurs laïques garantes du vivre ensemble au nom d'un communautarisme qui s'insinue de manière pernicieuse dans notre pacte social. DéTECTONS-le à temps et affirmons avec force et vigueur nos valeurs humanistes, universalistes, laïques et démocratiques. 

# Réinsertion professionnelle : le parcours de la combattante

Femmes des années 80 et femmes des années 2010, mêmes constats : quand l'économie flanche, elles sont touchées en première ligne. Si l'intégration sociale est un droit pour tous, les CPAS jouent un rôle important dans la formation et l'insertion professionnelle des femmes.

Par Jean Spinette  
Président du CPAS de Saint-Gilles et de la Conférence des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Albert Eylenbosch, président du CPAS de Saint-Gilles de 1977 à 1995

—qui présida également la conférence des 19 CPAS bruxellois—, dressait déjà le constat au cœur des années 80 : les femmes sont souvent les premières victimes de la crise économique. Le constat n'est malheureusement pas neuf. Si le vocable «problématique genrée» n'était pas encore d'usage à l'époque, la réalité n'en était pas pour autant moins criante. Il convient de dire qu'en milieu populaire, elle n'est pas vraiment différente aujourd'hui. Aux femmes militantes enseignantes qui cherchaient à s'impliquer après avoir été prématurément écartées dans le cadre des restrictions dans l'enseignement du milieu des années 90, Eylenbosch proposa d'œuvrer à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté —et en particulier les femmes— dans leurs démarches administratives afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits et accomplir leurs obligations. Ce sont ces mêmes femmes qui, plus tard, ont donné naissance à l'ASBL Aiguillages, le service laïque d'accompagnement administratif.

## Sortir du foyer

Le constat est connu, mais au regard du droit à l'intégration sociale développé au début des années 2000, il faut reconnaître que même si ce droit est traité spécifiquement «en équité», le CPAS apprécie souvent la disposition au travail comme l'une des contraintes liées aux charges de famille de nombre de femmes qui, souvent, assument seules leurs enfants (qu'elles soient en ménage ou seule) en devant poursuivre un projet professionnel. Il s'agit d'une tendance lourde malgré les efforts déployés depuis des années pour ouvrir de places spécifiques en crèches et pour permettre la formation et l'insertion professionnelle des femmes. En effet, dans un contexte de pénurie de places, la chose n'est pas aisée, et elle l'est malheureusement encore moins avec la croissance importante de la monoparentalité.

Lorsque nous échangeons avec les travailleurs sociaux, ou même lors de rencontres directes avec nos usagers, force est de constater que le déterminisme, le conformisme ainsi qu'une répartition très typée des rôles sont encore fort pré-

sents sur les projets de vie des femmes. Même lorsque les enfants ont grandi, la contrainte est tellement intégrée qu'il faut faire un réel travail de conviction pour amener de trop nombreuses femmes à s'autoriser à s'occuper d'elles-mêmes, à envisager une formation, ou songer à travailler aux postes traditionnellement perçus comme masculins. Même en étant attentif à cet aspect des choses, il est difficile de contraindre là où il faudrait une prise de conscience des femmes elles-mêmes.

## Braver les stéréotypes

Le corps des travailleurs sociaux majoritairement composé de femmes peu suspectes d'une conception machiste de la répartition des rôles doit ramer à contre-courant pour des résultats encore timides. Un vrai travail individuel pied à pied est nécessaire. Mais peut-être faudrait-il développer plus encore un travail collectif afin de susciter l'envie par le «récit de vie» des femmes qui ont eu l'opportunité de tracer leur sillon ? Enfin, un vrai travail communautaire reste encore massivement à faire si l'on veut espérer pouvoir changer les mentalités et la perception de la femme dans le champ du travail. Il s'agit véritablement ni plus ni moins de lutter contre une sorte de résignation.

Le chemin est encore long et parsemé d'embûches lorsque l'on sait que de



nombreuses femmes devront passer sous les fourches caudines des cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère, de la formation ou de l'insertion professionnelle, voire les trois.

De plus, il s'avère toujours nécessaire de garantir au préalable le projet de stabilisation de la situation psychosociale de l'usagère, de régler la problématique

**[Dans le domaine de l'intégration sociale], force est de constater que le déterminisme, le conformisme ainsi qu'une répartition très typée des rôles sont encore fort présents sur les projets de vie des femmes.**

du logement, de résoudre des situations de surendettement avant de pouvoir penser à se lancer dans la recherche d'un emploi. Le parcours est long et sa mise en route est souvent entamée à la trentaine, si pas au tournant de la quarantaine. Les programmes visant à renforcer l'emploi des jeunes leur sont souvent fermés. Autant dire qu'une fois mobilisées, nombreuses sont les femmes qui voudront se rabattre sur des professions plus accessibles afin de pouvoir rentrer directement dans le monde du travail. Cette voie sera souvent privilégiée, même par celles porteuses d'un diplôme.

#### Contrer le jeunisme

L'aide sociale, le chômage, le temps partiel, les titres-services restent souvent leur seul horizon comme expédient jusqu'à la cinquantaine, qui elle, leur fermera de nombreuses portes vu l'usure physique liée aux tâches offertes et à l'éloignement professionnel. Ces phénomènes sont également liés aux changements de la société contemporaine qui

marque une certaine préférence pour la jeunesse, phénomène qui frappe encore plus durement les femmes.

Un véritable travail peut pourtant être entrepris avec une définition de projet et un suivi au cours du parcours pour conduire un nombre estimable de femmes à l'insertion professionnelle assortie d'une formation. C'est le credo des services d'insertion professionnelle des CPAS. Malheureusement, il faut en convenir sans qu'il s'agisse d'un public cible soutenu par un financement spécifique. Il s'agit d'un vrai travail de longue haleine loin des résultats quantifiables par grandes cohortes statistiques, tellement appréciées par les évaluateurs des programmes européens. Ce travail, lorsqu'il est réalisé, donne lieu à des réussites qualitatives particulièrement belles. Et ce sont ces vécus-là qu'il faut mettre en avant, non pas comme un paravent chinois à une dure réalité, mais comme un témoignage qu'un autre chemin est possible.

Les profils sont nombreux, les parcours également et l'expérience de nos services nous montre que les outils d'intégration socioprofessionnelle dont disposent les CPAS, notamment par le biais de la mesure «article 60» de la Loi organique de 1976, permettent souvent d'ouvrir une première période qui, même à durée déterminée, est une première occasion pour nombre de nos usagers de faire preuve de leur qualité dans un panel de profession, de plus en plus diversifié. L'objectif est celui de dépasser les stéréotypes professionnels qui mènent l'homme au pinceau, au marteau et au balai, et qui conduisent la femme au torchon, à la casserole et au linge. \*



L'entretien d'Olivier Bailly avec Caroline Sägesser

# Un cours des religions ne chasse pas le religieux

L'enseignement de la religion est cadenassé par un texte vieux de... 57 ans. Depuis, de migrations en mutations, la société belge s'est à la fois sécularisée et «multiculturalisée». Fort de ce constat, le docteur en histoire Caroline Sägesser en appelle au remplacement des cours de religions et morale par un cours commun d'éthique, de citoyenneté, de culture religieuse et philosophique (ECCR). Les mentalités semblent prêtes. Le politique moins...

**Espace de Libertés:** Vous êtes repartie du propos de Patrick Loobuyck (docteur en philosophie à l'Université d'Anvers) pour l'adapter à la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'enseignement étant communautarisé, ne fallait-il pas tout récrire?

**Caroline Sägesser:** C'est le paradoxe de l'organisation des cours de religions et morale en Belgique. Ils sont organisés par le Pacte scolaire qui date de 1958 et qui est bétonné dans... la Constitution, ce qui est devenu une entrave à l'autonomie des entités fédérées dans leur gestion de l'enseignement!

Malgré leurs différences, Flamands et francophones sont donc liés de la même manière à l'article 24 qui impose l'organisation des cours des religions reconnues et de morale non confessionnelle. En Flandre et suite à un recours au Conseil d'État, une possibilité de dispense existe. Un recours similaire a été introduit du côté francophone. Il est

étrange qu'un article de la Constitution règle de manière aussi précise un enseignement. À la rigueur, on aurait pu comprendre qu'elle impose l'apprentissage des langues nationales, mais les cours de religions... Ce système offre beaucoup de choix. Six en Communauté française, huit en Flandre (anglicanisme et un cours culturel en plus), outre la dispense. Avec l'arrivée du bouddhisme, de l'hindouisme, la logique du Pacte scolaire vole en éclats. Le principe de pouvoir faire son shopping spirituel parmi les offres n'est plus tenable face à l'inflation du nombre de religions reconnues. Il faut se défaire du poids du passé et franchir l'obstacle politique. La mesure peut avoir un impact non négligeable avec une mise en place peu coûteuse et relativement rapide.

**Rapide ? Mais les professeurs de vraiment suivre un nouveau programme pour pouvoir dispenser ce cours.**



Les professeurs de morale sont déjà bien formés. Ils sont les seuls avec les professeurs de religion catholique à suivre une formation soutenue par un programme détaillé. Je ne sais pas si les professeurs de religion voudront tous rentrer dans une démarche, plus neutre, d'enseignement du fait religieux... C'est un effort qu'il ne faut pas négliger. Ceci étant dit, les professeurs de religion catholique dans le réseau libre sont déjà confrontés aux autres religions et à des demandes de mises en perspective.

**Ce cours ne se contentera pas de transmettre des savoirs.**

C'est vrai. Le cours que nous proposons se veut une transmission de savoirs,

(culture religieuse et philosophique, fonctionnement de la démocratie, droits de l'homme...), mais surtout un apprentissage du dialogue dans le respect mutuel, un développement de la pensée critique, une approche de la multiculturalité et de la multicultualité qui aide à la construction d'une citoyenneté adulte et responsable. Chacun y viendra avec ses propres valeurs. Il les confrontera ensuite aux valeurs des autres et enfin apprendra quel est le socle démocratique qui fonde notre société. L'élève doit parvenir à distinguer lui, l'autre et le socle commun. Par exemple, l'homophobie est un vrai problème dans la population scolaire bruxelloise. Le cours de religion peut se poser en porte à faux par rapport aux droits reconnus de la communauté

gay et lesbienne. Il est important pour l'élève de prendre conscience de ces affrontements, de saisir dans quelle société il vit. Il manque un espace uniquement consacré à ce genre de débat.

**L'accord de majorité PS-cdH évoque une heure d'éducation à la citoyenneté prise sur les deux heures de cours de religion. Ça vaut quelque chose, ça ?**

La solution actuelle est le fruit d'un compromis politique. Un compromis boiteux. Tous les partis voulaient une réforme, sauf le cdH qui voulait un aménagement de l'existant. Deux fois une heure de cours, c'est le risque de deux heures inconsistentes. Les programmes, la dynamique à mettre en place, tout devient plus compliqué. De plus, toute réforme doit toucher les deux réseaux et ici, ce n'est pas le cas.

**Pourquoi cette nécessité des deux réseaux ?**

Le réseau libre doit aussi être impliqué dans la réforme des cours de religion. Si on les supprime dans l'officiel seulement, les catholiques resteront les seuls à offrir un cours confessionnel, ce qui serait injuste aux yeux des autres confessions. La meilleure solution consiste en l'introduction du cours d'ECCR dans toutes les écoles, les cours de religion et de morale non confessionnelle devenant facultatifs dans l'officiel. Il faut bien comprendre que le cours d'ECCR ne chasse pas le religieux des écoles. Ni le visible, ni l'invisible. On instaure un cours commun expliquant l'histoire de toutes les religions, à côté de l'histoire des grands courants phi-

losophiques. Actuellement, dans le réseau officiel, l'élève ou ses parents sont obligés de choisir un cours de religion ou de morale, dès la première primaire... N'est-ce pas là enfreindre la liberté fondamentale de garder sa croyance dans la sphère privée, sans devoir en faire écho dans la sphère publique ? Prenons l'exemple du cours de religion israélite : les parents peuvent être réticents à exposer leurs enfants à des remarques dans un climat de résurgence de l'antisémitisme. Peut-être seraient-ils soulagés de n'avoir plus ce choix à poser. Avec un cours de religions comparées, tout le monde entendrait parler du judaïsme, comme du christianisme et de l'islam...

**Mais les élèves Juifs seraient forcément réactifs à la religion israélite, et donc d'autant plus exposés aux regards des autres.**

Ils auraient au moins la liberté de s'identifier comme tels ou pas. Et la liberté de choisir leurs convictions. Pour l'instant, les enfants ne connaissent pas cette liberté et sont placés dans les traces religieuses de leurs parents dès 6 ans.

**L'absence actuelle d'un cours d'ECCR, n'est-ce pas l'échec d'une laïcité incapable d'accueillir toutes les paroles, elle-même étant une parole religieuse parmi d'autres ?**

La laïcité est un terme qui est perçu de manière très particulière en Belgique. En raison de la présence du CAL, de l'humanisme athéiste, la laïcité politique peine à être un principe

fédérateur pour les religions. Mais sur le fond, je ne pense pas qu'elles soient farouchement opposées à un cours transversal qui aborde toutes les religions. Les catholiques par exemple ne me semblent pas s'inquiéter de la perte du caractère confessionnel du cours de religion catholique. Depuis longtemps, leurs écoles ne sont plus fréquentées essentiellement pour des questions de conviction religieuse. Le vrai enjeu est sans doute celui de la fusion des réseaux, qui me semble souhaitable mais c'est un autre débat et il faut dissocier les enjeux. Le cours d'ECCR est bien plus facile à mettre en place...

**Il faudrait tout de même changer la Constitution. Et changer la Constitution, c'est aussi facile que de réécrire la Bible...**

Mais pas du tout ! D'abord, il ne faudrait pas forcément changer la Constitution. Une interprétation littéraliste de l'article 24, qui tend à devenir dominante, souligne qu'il impose aux écoles l'obligation d'or-

ganiser les cours, et non aux enfants de les suivre... D'ailleurs, cette obligation pourrait être comprise comme une entrave à leur liberté fondamentale de vivre leur croyance de manière privée.

Ensuite, la Constitution est modifiable ! Cela fait 40 ans qu'elle est... un chantier ouvert. Il serait absurde de s'en priver sur cette question d'autant plus que l'évolution des mentalités s'y prête et qu'une majorité des deux tiers me paraît accessible au Parlement. Je ne pense pas que la NVA ait un positionnement conservateur sur cette question. Seuls le CDV et le cdH s'y opposeraient probablement. Le problème est que l'enseignement étant communautarisé, ce n'est pas la priorité de l'agenda fédéral. Aux politiques des Communautés d'activer leurs relais. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour une réflexion plus en profondeur sur la place de l'enseignement religieux à l'école, il faut en profiter. 



Patrick Loobuyck et Caroline Sägesser,  
«Le vivre ensemble à l'école. Plaidoyer pour un cours philosophique commun», Bruxelles, Liberté j'écris ton nom, 2014.

En vente au CAL, en librairies et sur <http://www.laicite.be/eshop> au prix de 10 euros.

### «Espace de Libertés» vous emmène au théâtre !

Grâce à notre partenariat avec le Théâtre de Poche, nous avons le plaisir de vous proposer 10 x 2 places pour assister à l'avant-première du spectacle *Orphelins*, le 23 mars 2015 à Bruxelles.

Une bonne occasion de ne pas sortir idiot, la programmation du Poche laissant rarement indifférent et suscitant de saines interrogations qui réjouissent les libres exaministes.

Les 10 premiers qui appelleront le 02 627 68 27 et donneront le mot de passe «Orphelins au Poche» empocheront (c'est le cas de le dire) deux invitations. Bonne soirée !

## François fait le ménage

L'Église veut se réformer également sur le plan des mœurs. Le pape François a adressé une lettre aux évêques et aux responsables religieux catholiques du monde entier pour leur ordonner de ne plus jamais étouffer les scandales de pédophilie au sein de l'Église. La missive ne tourne pas autour du pot: «*Il ne pourra être donné priorité à aucun type de considérations, de quelque nature qu'elles soient, comme le désir d'éviter le scandale. Parce qu'il n'y a aucune place dans le ministère de l'Église pour ceux qui abusent des mineurs...*» Que de chemin parcouru depuis le mutisme de Jean-Paul II. Mutisme qui n'a pu faire taire les scandales provoqués par des prêtres pédophiles un peu partout sur la planète au cours des dernières décennies, notamment en Belgique.

Au Vatican, une commission d'experts pour la protection des mineurs a été nommée par le pape. Deux anciennes victimes d'abus commis par les prêtres en font partie. Cette commission s'occupera de la prévention, de l'éducation et de la mise en place de «bonnes pratiques» dans toute l'Église. (map)

## Pinochet avorté

Pinochet avait interdit l'avortement au Chili juste avant de quitter le pouvoir, en 1989. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée depuis aux milliers de femmes qui se retrouvent chaque année enceintes après un viol ou portent un fœtus mal formé. Cette situation pourrait bientôt avoir vécu, au Chili. La présidente Michelle Bachelet soutient en effet un projet de loi autorisant l'avortement dans ce pays de forte tradition catholique. Ce projet envisage la dépénalisation de l'avortement en cas de «risque présent ou à venir pour la vie de la mère», de «malformations incompatibles avec la vie extra-utérine» ou de grossesses issues d'un viol. La nouvelle législation reconnaîtra toutefois aux médecins le droit à l'objection de conscience.

À noter qu'entre-temps, le Parlement chilien a approuvé l'union civile pour les homosexuels, une demande historique de la communauté gay. (map)

## Homo slovakiens

La campagne précédant la consultation populaire avait été marquée par la haine et des actes homophobes. Ce climat de tension a-t-il incité les électeurs à ne pas se rendre aux isoloirs? Pas sûr. Toujours est-il que le 7 février dernier, les conservateurs slovaques ont échoué à renforcer l'interdiction constitutionnelle du mariage homosexuel lors d'un référendum d'initiative populaire. Non parce que les progressistes ont gagné, mais parce que le scrutin a été déclaré invalide en raison d'un taux de participation trop faible. Seulement 21% des 4,4 millions d'électeurs slovaques ont voté, alors que le seuil requis était de 50%. Ni mariages homosexuels ni unions civiles ne sont autorisés par la loi slovaque entre personnes de même sexe, pas davantage que l'homoparentalité. Les ultras voulaient toutefois que ces interdictions soient gravées dans le marbre. Précision: 90% des votants ont répondu «oui à la famille, oui au mariage de l'homme et de la femme». La communauté LGBT avait boycotté le scrutin. (map)

## «P... de P...»

Tel que diffusé en Russie, *Leviathan* aurait très bien pu s'intituler «La Carpe». Cette fiction qui raconte le combat d'un homme contre le maire corrompu de sa petite ville du nord de la Russie a reçu le Golden Globe du meilleur film étranger et le prix du meilleur scénario au festival de Cannes. Le film devait sortir en novembre dans les cinémas de la steppe, mais s'est fait quelque peu attendre: une

nouvelle loi russe interdisant les jurons dans les œuvres publiques a en effet retardé sa sortie. Une version expurgée du film où les acteurs bougent leurs lèvres en silence au lieu de prononcer des gros mots a finalement été proposée aux cinéphiles qui ont pu, deux heures durant, jouer à la devinette. Sortant des salles obscures, ils se sont peut-être amusés à jeter du bout des lèvres «P... de pays dirigé par P...». Si vous avez trouvé, songez à vous laver la bouche avec du savon. Au fait, on oubliait: tout ce tapage entretenu par les ultraconservateurs a eu pour effet de faire une pub d'enfer au film. (map)

## Orient express

Fin janvier, le patriarche de Constantinople, Bartholomée I<sup>er</sup>, était à la KULeuven. Le patriarche est inquiet. La sale guerre de Syrie fait des victimes parmi les minorités chrétiennes, le plus souvent associées au camp de Bachar al-Assad. Bartholomée demande aux Occidentaux de prendre en considération la sécurité des chrétiens d'Irak et de Syrie, mais aussi de Turquie où la laïcité kényane tente de survivre face à un islamisme dit modéré. Le patriarche a été reçu par Mgr Herman Cosijns, secrétaire de la Conférence épiscopale, et par les évêques de Belgique. Mgr Léonard, archevêque de Malines-Bruxelles, et Mgr Bonny, évêque d'Anvers, étaient de la partie. Ce dernier a insisté sur l'accueil des chrétiens d'Orient, catholiques et orthodoxes, «pour lesquels il y a souvent des attributions d'églises et de

salles pour la catéchèse, avec l'aide des évêques locaux». En Orient, face au train-train de la guerre, un geste express est toujours apprécié. (map)

## Laïcité pas négociable

«La laïcité n'est pas négociable, car elle nous permet de vivre ensemble». François Hollande a réaffirmé son attachement à cette valeur de la République le 5 février à Paris, pratiquement un mois jour pour jour après l'attentat contre *Charlie Hebdo* et la prise d'otages de Vincennes. Il a insisté: la laïcité n'est «*pas un principe qui devrait subir des accommodements. Elle doit être comprise pour ce qu'elle est: la liberté de conscience, et donc de religion*». Le président français a vu encore en elle «une garantie contre les intolérances qui viendraient de l'intérieur et contre les influences qui viendraient de l'extérieur». La veille, Jean-Louis Debré avait déjà fait monter le débat, jugeant que «*nous n'avons pas été assez offensifs sur le principe de laïcité*». (map)

## Le feu, pour instruire le peuple

Le pilote jordanien Maaz al-Kassasbeh a été brûlé vif par Daesh. Les images ont ému toute la planète, peu habituée à ce que la mort d'un homme lui soit donnée d'une manière aussi crue, aussi brutale. François-Bernard Huyghe, de l'Institut des Relations internationales et stratégiques, rappelait dans *Le Soir* qu'«au Moyen Âge, on brûlait pour instruire le peuple». Au nom de Dieu et de l'Église, le feu brûlait les sorcières et leurs péchés présumés, nettoyant l'âme des souillures du blasphème. Il préparait aussi à l'enfer le déviant. Et l'islam? «*Allah a maudit les mécréants et leur a réservé l'enfer où ils resteront éternellement à jamais. Ils ne trouveront personne pour les soutenir*», proclame une sourate que les tortionnaires de Daesh ont peut-être eu le tort de comprendre au premier degré. Dans sa cruauté, tirant profit de la viralité du Net, l'État islamique rappelle aussi qu'il n'y a pas de guerre sans morts. Une pédagogie atroce écrite en lettres de sang. (map)

# Pour une école de l'égaliberté

L'«égaliberté», c'est tout simplement l'exigence inconditionnelle d'une égale liberté pour tous les humains en tant que citoyens. C'est ce principe qui a guidé les fondateurs de la Ligue de l'Enseignement en 1864 en faveur d'une école qui libère les enfants à la fois de l'emprise dogmatique de la religion et de la misère sociale.

Par Édouard Delruelle  
Professeur à l'Université de Liège

Il faut encore aller plus loin : non seulement l'instruction obligatoire et gratuite postule l'égalité des enfants entre eux, mais l'exigence de libre pensée postule quelque chose d'encore plus révolutionnaire, qui est l'égalité des intelligences, jusqu'à l'égalité entre le maître et l'élève. L'idée d'une *transmission* qui ne soit pas une *imposition*; que l'élève est l'égal de son maître en intelligence, et que le travail du maître est de faire éprouver à ses élèves en quoi il est semblable à eux.

Dans un contexte où l'école publique est confrontée au double défi des inégalités économiques et des tensions identitaires, l'égaliberté permet de poser deux balises.

Première balise, au sujet de la mission fondamentale de l'école. Dans la querelle qui oppose les tenants de l'instruction (Condorcet) à ceux de l'éducation (Ferry), je suis résolument du côté des premiers. La

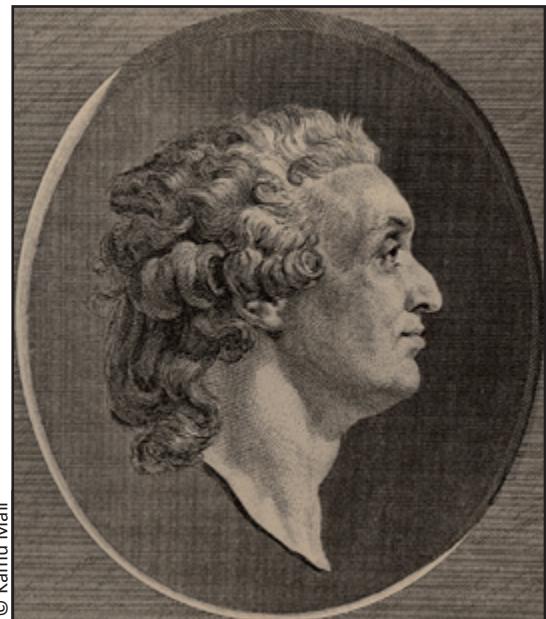
fonction première de l'école, c'est de transmettre des *savoirs*. Il me paraît hautement problématique, du point de vue d'une véritable laïcité, d'assigner à l'école la fonction d'inculquer des «valeurs», c'est-à-dire d'être un lieu de production d'identité politique ou idéologique. Quand cette fonction moralisatrice et normalisatrice prend le dessus, c'est toujours au détriment des savoirs, des matières. C'est ce que l'on voit aujourd'hui : les savoirs transmis se trouvent réduits à une sorte de via-tique minimal, dont l'étendue diminue toujours plus face au constat que même ce minimum n'arrive pas à être assimilé. La dévalorisation du cours de français, comme de la maîtrise de l'écrit en général, est une vraie catastrophe.

La fonction d'éducation –deuxième balise– est cependant incontournable : former des «citoyens responsables». Dans la perspective d'une laïcité radicale, un citoyen respon-

sable n'est rien d'autre qu'un être capable de penser par lui-même. L'instruction transmet des savoirs ; l'éducation forme à un certain *rapport* à ces savoirs –un rapport critique, réfléchi, qui permet à chacun de distinguer une simple opinion personnelle d'un énoncé à portée universelle, une croyance d'une théorie scientifique, etc.

C'est pourquoi, autant je me réjouis de la future réforme des cours dits «philosophiques», autant je lis avec consternation dans la déclaration de politique communautaire que le but du futur cours de citoyenneté sera «*l'apprentissage des valeurs démocratiques, des valeurs des droits de l'homme, des valeurs du vivre ensemble*». Comme si notre monde ne dégoulinait pas de valeurs, d'humanisme, de bons sentiments! Je voudrais plaider pour que, dans les cours philosophiques, on fasse ce que l'on n'a jamais fait jusqu'à présent : de la philosophie! Or, la philosophie n'enseigne pas des valeurs, mais un certain rapport critique aux valeurs. Kant a écrit une *Critique de la raison pratique*, Nietzsche une *Généalogie de la morale*. Les questions qu'ils posent : d'où viennent les valeurs? À quelles conditions sont-elles possibles? Quelle est la valeur des valeurs?

Si le but de toute éducation est un certain rapport critique aux savoirs et aux valeurs, alors l'un des grands enjeux pour la laïcité demain, ce n'est pas tant le règlement des questions «interculturelles» (foulard, accommodements raisonnables...)



Condorcet, pour l'instruction vs l'éducation.



Retrouvez le texte complet de l'intervention d'Édouard Delruelle à la conférence académique de lancement des 150 ans de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente dans le dossier «Pour une école de l'égaliberté» paru dans «Éduquer» (n°109, novembre 2014).

À télécharger sur <http://ligue-enseignement.be>



**74 De l'utilité publique du théâtre**

**76 Haro sur les crocos!**

**78 Dessine-moi la paix!**

# De l'utilité publique du théâtre

Face au silence assourdissant auquel certains veulent réduire la liberté d'expression, une seule solution : faire encore plus de bruit ! Surtout à destination des plus jeunes. Grâce, notamment, à une reconnaissance d'utilité publique de certaines pièces de théâtre.

Par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

**«Djihad» d'Ismael Saïdi**  
Les 9, 16 et 23 mars à 13h30 à la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean  
**«Un homme debout» de Jean-Michel Van Den Eeyden**  
Le 12 mars à 20h30 au Centre culturel de Rixensart  
Le 2 avril à 10h à la Maison culturelle d'Ath  
Le 10 avril à 20h au Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe  
Du 12 au 16 mai à 20h30 au Théâtre de Poche (Ixelles)

Et surtout envers un public plus jeune, par nature très exposé aux discours de haine et de radicalisme véhiculés par les réseaux sociaux. Deux spectacles ont été sélectionnés à ce titre, et déclarés «d'utilité publique» par Fadila Laanan, ministre-présidente du Collège de la commission communautaire française en charge de la Culture et de l'Enseignement : *Un homme debout* de Jean-Michel Van Den Eeyden et *Djihad*, signé par Ismael Saïdi. Soit un duo de pièces dont le sujet et le message interpellent et font réfléchir.

La première retrace le parcours personnel de Jean-Marc Mahy. Qui se raconte d'ailleurs lui-même sur scène. À 36 ans, ce dernier a enfin commencé sa vie... Car, avant cela, l'autonomie, la liberté, la société, tout lui était étranger ; en prison depuis l'âge de 17 ans, il a «vécu comme un assisté durant près de 20 ans...» Son urgence aujourd'hui ? Faire en sorte que d'autres jeunes ne connaissent jamais son expérience. Bilan : un spectacle qui remue et montre comment la prison demeure un lien direct avec la violence et la souffrance du monde.

## Le débat, tout aussi utile

De son côté, *Djihad* résonne plus directement avec la tragique actualité récente. Il suit les pérégrinations de trois jeunes décidant de partir en Syrie pour donner un soi-disant sens à leur vie. Le périple constituera l'occasion pour eux d'interroger leurs certitudes, et de se confronter à une réalité qu'ils ne soupçonnaient pas... Un spectacle qui réussit le pari difficile de faire rire et réfléchir sur un sujet grave et sensible. «Fadila Laanan connaissait cette pièce avant les évé-



© DR

nements parisiens. Qui ont mené à des radicalisations en tous genres d'un côté, et à une islamophobie accrue de l'autre», précise Ben Hamidou, l'un des trois comédiens à l'affiche. «Et elle a donc pu décider très vite de la reconnaître d'utilité publique. Nous la jouons désormais face à un public «habituel», mais aussi lors de nombreuses représentations spécifiquement destinées aux écoles du secondaire.»<sup>1</sup>

Mais même s'il se réjouit de la tournure que prennent les choses «car plus le spectacle est vu, plus on en parle et plus nous pourrons évoluer vers une sensibilisation», Hamidou pointe aussi le reste du chemin à accomplir. «Ces séances doivent être encadrées ! Si un enseignant emmène ses élèves voir le spectacle, sans introduire le sujet ou en parler après, cela ne sert pas à grand-chose. Comme je le répète souvent : “Je suis juste acteur !” À côté des comédiens, il faut qu'un historien ou qu'un spécialiste quelconque aborde les choses avec ces jeunes. Pour mettre le tout en perspec-

tive et nous accompagner, nous les gens de spectacle, dans notre démarche. Bref, nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne. Essentiel, certes, mais pas suffisant pour que le travail de sensibilisation aboutisse. L'affirmation de la liberté d'expression et la lutte contre tous les radicalismes sont un véritable travail d'équipe. Tout le monde doit en être conscient.»

D'autres spectacles devraient rejoindre d'ici peu cette liste «d'utilité publique». Sur la base de choix effectués par des artistes et des enseignants, qui constitueront un jury dont les contours et les modes de sélection demeurent encore assez flous. Mais, après l'urgence dictée par l'actualité, le tout se doit de devenir plus précis et transparent le plus rapidement possible. Seule manière pour que cette initiative ne sombre dans des luttes intestines et des sélections forcément taxées de «partisanes» ou d'«arbitraires» si elles ne sont pas pleinement discutées et justifiées.

1 Suite à l'invitation de la Ministre de l'Éducation et de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles Joëlle Milquet, près de 3000 élèves se sont inscrits en 2 jours à peine et pourront assister à l'une des 17 représentations – suivies d'un débat – réservées au public scolaire. NDLR.

# Haro sur les crocos !

Parti d'un blog illustré, le « Projet Crocodiles » de Thomas Mathieu, scénariste et dessinateur formé à l'École supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles, s'est récemment mué en bande dessinée à vocation féministe, libérant la parole des femmes sur le harcèlement et le sexismme ordinaire, et leur fournissant quelques stratégies de lutte.

Par Amélie Dogot  
Secrétaire de rédaction

Sifflements voire aboiements, gestes obscènes, comportements déplacés, propositions indécentes répétées avec une lourde insistance malgré les refus, insultes sexistes par ce que l'on ne répond pas à un « compliment » censé être flatteur, attouchements dans la promiscuité des transports en commun... Le harcèlement dans les lieux publics n'a rien d'anodin. Parce qu'il participe de la violence faite aux femmes et à la domination masculine, renvoyant les victimes de harcèlement et d'agression à un sentiment de peur et d'insécurité mêlé à la honte et la culpabilité, il constitue un phénomène de société entaché d'une série d'idées reçues et de stéréotypes sexuels à combattre. Et c'est bien l'objectif poursuivi par *Les Crocodiles* de Thomas Mathieu.

## « Hé Mademoiselle ! »

« T'estrop belle, t'as le boule de Beyoncé ! Hé viens, j'ai une 25 cm ! Je te laisse sucer gratuit ! Haha ! C'est ça, casse-toi salope ! T'es grosse ! Tu pues ! » « - Tu veux pas monter ? Je te paie. - Pour qui tu me prends ? - T'as vu comment t'es habillée aussi ? »

Ces scènes « ordinaires » de harcèlement, Thomas Mathieu ne les a pas inventées : interpellé par le court métrage de Sofie Peeters, *Femme de la rue*<sup>1</sup>, tourné dans le quartier Annessens-Lemmonier à Bruxelles en caméra cachée, il a demandé à ses amies s'il leur était déjà arrivé la même chose. « J'ai été vraiment très surpris d'apprendre que non seulement chacune avait plusieurs histoires semblables à raconter, mais qu'en plus, certaines avaient même lieu dans ma rue ! », raconte l'auteur-dessinateur des *Crocodiles*. Suite à son appel lancé sur son blog et sa page Facebook, il a reçu pas moins de 1 500 témoignages d'agressions verbales et physiques.

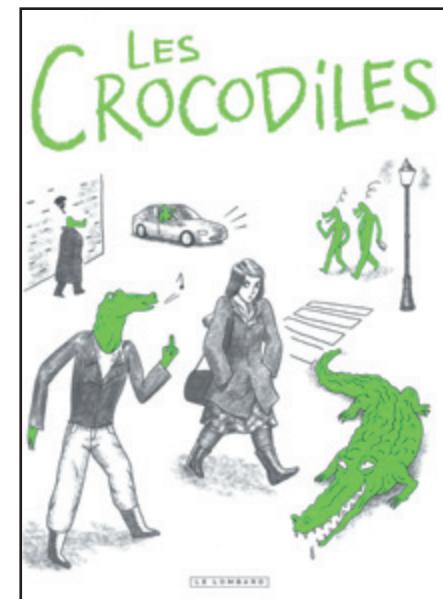
Nathalie Van Campenhoudt des éditions du Lombard a choisi d'édition le « Projet Crocodiles » et d'en faire une BD « parce qu'il participe, à sa manière, à un des combats selon [elle] majeurs de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir la lutte contre tous les comportements visant à imposer une domination aux femmes simplement parce qu'elles sont femmes. [...] Le travail de Thomas Mathieu permet de

[contribuer à] libérer [leur] parole qui est encore trop souvent brimée, minimisée, voire occultée. Thomas devient, via ses planches, un formidable vecteur pour cette parole ; il magnifie ces témoignages et participe à une prise de conscience collective ».

Après les récits imaginés et « fleuris », une dizaine de pages regroupent de nombreuses stratégies contre le harcèlement développées par Irène Zeilinger, formatrice d'autodéfense chez Garance ASBL et auteure de *Non, c'est non*, et le collectif Hollaback. Même si « il n'y a pas de formule magique pour ne pas se prendre des insultes », elles peuvent être très utiles quand l'ignorance, le refus ou la fuite ne suffisent pas. L'album se poursuit avec une postface à quatre voix expertes : celles de trois femmes militantes ainsi que celle du collectif Stop harcèlement de rue. Plus qu'une BD, *Les Crocodiles* se veut un véritable outil pédagogique.

## Dans la peau d'un croco

Mais au fait, pourquoi avoir croqué les femmes en noir et blanc de façon réaliste, et les hommes en crocodiles verts ? « Bien sûr, tous les hommes ne sont pas des prédateurs, précise le dessinateur. Le crocodile, c'est pour moi une image qui englobe de nombreuses idées reçues comme le privilège masculin, le sexismme, les clichés sur le rôle de l'homme et de sa virilité, et même la peur de croiser quelqu'un dans la rue sans savoir s'il va vous faire du mal. Si j'ai dessiné tous les hommes en crocodiles, c'est qu'il s'agit d'un problème de société et pas de quelques



Thomas Mathieu,  
« Les Crocodiles. Témoignages sur le harcèlement et le sexismme ordinaire », Bruxelles, Le Lombard, octobre 2014, 176 pages. Prix : 17,95 euros.  
<http://projetcrocodiles.tumblr.com>  
<http://www.thomasmathieu.net>

# Dessine-moi la paix !

Si la plume et l'encre du dessinateur de presse en disent souvent plus (et mieux) que les mots d'un article, l'actualité récente a montré que le coup de crayon n'était pas forcément toujours plus fort que le coup de feu. Raison pour laquelle l'organisation Cartooning for Peace, lauréat du prix Henri La Fontaine 2014, est plus essentielle que jamais.

Par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

Au siège du journal *Le Monde*, le bureau de Jean Plantureux, plus connu sous le pseudo de Plantu, possède une double fonction. Il est non seulement l'antre d'où sortent les célèbres dessins qui font rire des milliers de lecteurs à chaque édition, mais aussi le siège de

Cartooning for Peace, un réseau de plus de 100 caricaturistes politiques du monde entier, tous engagés à transmettre, à travers leurs dessins, un message de tolérance et de compréhension interculturelles.

*«Les dessins humoristiques nous font rire. Sans eux, nos vies seraient bien plus tristes. Mais il n'y a cependant pas que matière à s'esclaffer: les dessins ont aussi le pouvoir d'informer, voire de choquer.»* C'est en ces termes que Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, avait lancé l'idée que les dessinateurs pouvaient aussi bien transmettre un message de paix que susciter la polémique et la réflexion. Cet événement remonte à 2006, peu de temps après la fameuse controverse des caricatures danoises du prophète Mahomet, et les violentes manifestations qui ont suivi dans le monde entier. Il a scellé l'extrait d'acte de naissance de l'organisation Cartooning for Peace. Même si l'idée remontait en fait à 15 ans avant cette date fatidique...

En novembre 1991, lors d'une exposition de ses travaux organisée à Tunis, Plantu avait en effet déjà expérimenté



© Rayma/Cartooning for Peace

le pouvoir politique des dessins humoristiques. Lors d'un moment surréaliste. Même si le leader palestinien Yasser Arafat n'avait pas reconnu officiellement l'État d'Israël, il le fit pourtant de manière symbolique aux côtés du dessinateur médusé! En dessinant un simple drapeau israélien sur une feuille de papier totalement anonyme. «*Grâce à un feutre bleu, il a véhiculé un message qu'il n'aurait jamais été capable de prononcer à haute voix*», affirmait récemment Plantu, rencontré en novembre dernier pour parler de l'excellent documentaire *Caricaturistes. Fantassins de la démocratie*. «*Là, à côté d'Arafat, j'ai découvert que des individus pouvaient se comprendre en silence. Et je me suis dit que ce serait bien, un jour, de créer une telle association.*»

## Une mission de promotion et de veille

À travers des expositions internationales, des réunions et des livres, Cartooning for Peace mène également des campagnes destinées à défendre des dessinateurs menacés par leurs propres gouvernements. Ce fut par exemple le cas du caricaturiste syrien Ali Ferzat, à qui on a cassé les deux mains en 2011 pour l'avertir de ne plus s'attaquer à Bachar el-Assad; ou encore de la dessinatrice vénézuélienne Rayma Suprani, qualifiée de «terroriste graphique» pour avoir trop ouvertement critiqué Hugo Chavez. «*Dans ces situations, notre mission est de veiller à ce que tout le monde soit au courant. S'assurer que personne n'ignorera la situation, quelle que soit l'issue pour ces dessinateurs, est un moyen de les protéger*», continue Plantu.

«*Internet a permis d'accroître considérablement l'impact et l'exposition dont bénéficie le dessin humoristique. Alors que les dessins peuvent être source de conflit, des organisations telles que Cartooning for Peace sont essentielles, justement car elles sont en mesure de réconcilier le bien et le mal*», explique la dessinatrice américaine Liza Donnelly. Membre du groupe depuis sa création, elle sait que quelques lignes bien tracées possèdent un pouvoir immense. «*Les dessins humoristiques sont capables de traverser des frontières infranchissables pour les mots, poursuit-elle, car ils parlent un langage universel. Ils nous aident à réaliser que nous aimons tous les dessins, que nous aimons tous rire et nous comprendre les uns les autres.*» Il ne reste plus qu'à propager le message le plus loin et le plus fort possible. Et vu l'ampleur de la tâche, surtout dans le contexte actuel, le message de paix délivré par Cartooning for Peace se doit d'être appelé à un... dessin carrément universel!



À partir de ce 4 mars, la Cinematek de Bruxelles consacre un cycle d'une quinzaine de films en hommage à «Charlie Hebdo» et au métier de dessinateur de presse. Programme complet: [www.cinematek.be](http://www.cinematek.be)

Édité fin 2013 par Reporters sans frontières, «100 dessins de Cartooning for Peace pour la liberté de la presse» vient de faire l'objet d'un nouveau tirage. Prix: 9,90 euros.



François

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

# La religiosité, tout à la foi(s)

Par Xavier De Schutter  
Philosophe

Lorsqu'on parle de religion, il est bon de se mettre d'accord sur une définition. On acceptera sans doute celle qui, s'inspirant de l'étymologie, en fait un «lien» vertical entre ciel et terre, sacré et profane, divin et humain. Cette définition étant engrangée, tâchons de cerner également ce qu'est la religiosité, c'est-à-dire l'attitude de chaque individu par rapport à ce lien. L'attitude religieuse des croyants se présente comme un amalgame d'attitudes disparates. Que l'on m'autorise à les présenter ici, très subjectivement.

La religiosité est tout à la fois (la foi?) une superstition, une piété populaire, une ferveur authentique, une théologie subtile, une inspiration artistique, un mysticisme plongeant dans les profondeurs de l'âme humaine à la recherche de Dieu, cet absolu sublimé et projeté dans le ciel. Je passe sous silence le cléricalisme ou césaro-papisme, une déviance perverse qui n'a aucun rapport avec la religiosité.

La superstition est incontestablement le mauvais élève, car elle va de pair avec l'ignorance et la démission des facultés mentales. En somme, elle reste au niveau de la pensée magique, utile aux poètes mais désastreuse pour le reste. Quant à la piété populaire, on y trouve cette même inclination de l'esprit à préférer l'espérance sucrée à l'exercice amer de la pensée raisonnante. Observée avec

des yeux d'ethnographe, cette dévotion gagne notre sympathie, à condition toutefois de ne sombrer ni dans la bigoterie idiote, ni dans l'intolérance qu'engendre toujours la certitude de posséder la Vérité. La ferveur authentique en revanche est touchante. Poussée à l'extrême, elle donne naissance au monachisme, mais à nouveau, il faut se méfier d'un excès de ferveur qui déboucherait sur le fanatisme aveugle que l'on sait.

La théologie nous amuse parce que, comme disait Voltaire, toute la folie humaine s'y exprime, mais aussi parce que cette dissertation bavarde m'a toujours semblé être la petite sœur de la philosophie ou plutôt une sorte de mythologie monothéiste à la recherche d'une définition acceptable de l'absolu. L'inspiration artistique qu'est capable d'éveiller la religion (ou plutôt qu'était car cela appartient au passé) a tout notre respect car sans elle nous n'aurions pas les peintures de Lascaux, les temples grecs, les bas-reliefs khmers, les cathédrales gothiques, les *arias* de Bach.

Loin devant trône le mysticisme car, comme disait Bergson, il est à la religion ce que la science est à la vulgarisation. Resterait à présent à évoquer la religiosité de nombreux athées, mais ça c'est une autre histoire dont nous n'avons ni le temps ni l'espace en un «coup de folie».

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

## Funérailles Wyns

Transferts,  
Funérailles, Crémations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



SOCIETE BELGE  
POUR LA  
CREMATION

Association sans but lucratif  
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crématiste. Faites-vous membre  
Assistance, complète  
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96





# Vient de paraître dans la collection Liberté j'écris ton nom

## Le livre

La migration est l'impensé politique majeur de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Gérée à reculons par les faits et la jurisprudence, la politique en matière migratoire a consisté, depuis la fermeture des frontières de 1974, à faire muer l'Europe en forteresse. L'État, construction sédentaire, méprise par nature le nomade qui vient rechercher une herbe plus verte. Ce petit livre tente de tirer parti des principaux problèmes rencontrés par la question migratoire et de suggérer, au départ du droit cosmopolitique kanien et des conséquences tirées de la rotundité de la Terre, les formes que pourrait revêtir, demain, une meilleure prise en compte des enjeux migratoires inhérents à notre époque.

## L'auteur

Docteur en philosophie de l'Université libre de Bruxelles, François De Smet est scénariste et essayiste. Il a publié récemment *Reductio ad Hitlerum. Une théorie du point Godwin* (PUF, 2014) et *Une nation nommée Narcisse* (L'Académie en poche, 2014). Il est également chroniqueur régulier pour la Première (RTBF) et *La Libre Belgique*.



En vente directe au Centre d'Action Laïque, dans certaines librairies, sur commande via la librairie en ligne [www.laicite.be/eshop](http://www.laicite.be/eshop) ou par virement au compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABEB, en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port : 1,89 €)

10 euros l'exemplaire  
(- 20% pour nos abonnés)



Libres, ensemble

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB – CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Éditions : tél. 02 627 68 60 – [editions@laicite.net](mailto:editions@laicite.net)